



**COMPTE-RENDU**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du**

**LUNDI 20 MARS 2017**

**En présence de Monsieur Stéphane CHIPPONI,  
Secrétaire Général de la Préfecture du Jura**

## ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2017
- Communications diverses
- Élection d'un Vice-Président et d'un Secrétaire
- Budget primitif 2017 / *Projet de délibération*
- Appel de fonds exceptionnel du Syndicat Mixte Innovia / *Projet de délibération*
- Point sur l'activité de l'Aéroport Dole Jura
- Les nouvelles compétences économiques des intercommunalités issues de la loi *NOTRe* : quels partenariats avec la CCI du Jura ?
  - Table ronde
- Questions diverses
- Intervention du Président
- Interventions de fin de séance

\*\*\*\*\*

## **LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES**

### **Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :**

Jean-Charles ARNAUD, Véronique BEAUD, Pierre-Emmanuel BERTHET, Stéphanie BOUQUEROD, Audrey CEZERIAT, Romuald DEBOURG, Philippe DRHOVIN, Jean-Pascal FICHERE, Nicolas FIDON, Nicole GUYOT, Édouard HIRSINGER, Pascale LACROIX, Philippe MANZONI, François MICHEL-GROSJEAN, Christine MILLET, Evelyne MUYARD, Jean-Pierre PARIZON, Florence PUIG, Christophe THIEBAUD.

### **Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :**

Claude CANIOTTI, Patrick JANAND, Rémy LAURENT, Amélie MOREL-MARTIN, Valérie ORSAT, Liliane PAGET, Véronique PAGET, Pierre WORMS.

### **Parmi les Membres Associés, était présent :**

Michel DRONIER

### **Parmi les Membres Associés, étaient excusés :**

Jérôme COLIN, Alain COUPAT, François DEFOUGERES, Denis DEVILLERS, Romuald FASSET, Simone FUSARO, Claude GIROD, Daniel JACQUET, Thomas LE PAUL, Jean-Louis LORAND, Mathieu LOYANT, David WAWRZYNIAK.

### **Parmi les Personnalités, étaient présents :**

Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.

Gérard BAILLY, Sénateur du Jura.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

### **Parmi les Personnalités, étaient excusés :**

Richard VIGNON, Préfet du Jura, représenté par Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général.

Jacques PELISSARD, Député du Jura.

Jean-Marie SERMIER, Député du Jura.

Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura.

### **Parmi les invités, étaient présents :**

Dominique CHALUMEAUX, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura.

Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.

Erick KEROURIO, Directeur Départemental Cohésion Sociale et Protection des Populations, représenté par Daniel LEPLAT.

Alexandre LACOMBE, Délégué Général du MEDEF Franche-Comté.

Florence BARRAL-BOUTET – DIRECCTE Unité Territoriale Jura.

### **Parmi les invités, étaient excusés :**

Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura.

Pierre CHRISMENT, DREAL – Unité Territoriale Jura.

Frédéric FRAICHOT, Président de la CGPME Jura

Didier HENRIET, Président du Comité des Banques du Jura.

Dominique LANVIN, Directeur de la Banque de France.

Bernard MAMET, Président de l'Association des Maires du Jura.  
Roland MASSUDA, Caisses des Dépôts et Consignations.  
Guy MENOILLARD, SARL Pluris Audit.  
Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires du Jura.  
Henri VENET, Délégué Général de l'UIMM Jura.

**Parmi les Présidents des Intercommunalités, étaient présents :**

Patrick ELVEZI, Président d'ECLA.  
Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord.  
Michel FRANCONY, Président de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins  
Cœur du Jura.  
Jean-Daniel MAIRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-  
Claude.  
Michel ROCHET, Président de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

**Assistaient également à la réunion :**

Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura.  
François BOULAY, Corinne CORNET-BELIN, Daniel LEPRE, Florence LONJARET, Philippe  
ROUGET, Boris SIMUNIC.

\*\*\*\*\*

<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS &amp; COMMUNICATIONS DIVERSES</b>
---

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre la séance.

Il présente les pouvoirs des Membres Titulaires absents :

- Rémy LAURENT a donné pouvoir à Jean-Pascal FICHERE
- Marie-Amélie MOREL-MARTIN a donné pouvoir à Philippe DRHOUI
- Véronique PAGET a donné pouvoir à Jean-Pierre PARIZON
- Pierre WORMS a donné pouvoir à Christine MILLET

Il fait part aux Membres de l'Assemblée Générale des informations suivantes :

- **Pierre GOGUET**, Président de la CCI Bordeaux Gironde, a été élu Président de CCI France lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 6 février 2017.
- **Patrick ELVEZI a été élu Président d'ECLA** en remplacement de Jacques PELISSARD, lors du Conseil Communautaire d'ECLA du 16 janvier 2017.
- **Jean-Luc BARCON** est le nouveau **Président de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté**. Il a été élu pour deux ans à la Présidence de l'Ordre et succède à Laurent FOURNIER.  
Trois jurassiennes font également partie du nouvel organigramme de l'Ordre régional ; les lédoniennes Evelyne MUYARD et Olivia Di Martino et la doloise Delphine ARTAU.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** informe les Membres de l'Assemblée qu'un nouveau point a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance en complément de celui joint aux convocations adressées en temps utile, à savoir :

⇒ **Appel de fonds exceptionnel du Syndicat Mixte Innovia**  
et demande l'approbation de cette adjonction à l'ordre du jour.

*Cette adjonction est approuvée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

<p style="text-align: center;"><b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017</b></p>
---

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** demande aux Membres Titulaires l'approbation de ce compte-rendu.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

<p style="text-align: center;"><b>ELECTION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU</b></p>
--

**Élection d'un Membre du Bureau en qualité de Vice-Président**

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** appelle les deux membres les plus jeunes de l'Assemblée en qualité de scrutateurs, Audrey CEZERIAT et François MICHEL-GROSJEAN.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** demande que les candidats au poste de Vice-Président se fassent connaître.

**Jean-Charles ARNAUD** se porte candidat à la Vice-Présidence.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé à la remise des bulletins de vote.

**Audrey CEZERIAT et François MICHEL-GROSJEAN** procèdent au décompte des bulletins au nombre de **23**.

**Jean-Charles ARNAUD** est élu avec **22 voix « pour »** et **1 bulletin blanc**.

**Élection d'un Membre du Bureau en qualité de Secrétaire**

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** demande que les candidats au poste de Secrétaire se fassent connaître.

**Florence PUIG** se porte candidate.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé à la remise des bulletins de vote.

**Audrey CEZERIAT et François MICHEL-GROSJEAN** procèdent au décompte des bulletins au nombre de **23**.

**Florence PUIG** est élue avec **22 voix « pour »** et **1 bulletin blanc**.

\*\*\*\*\*

## BUDGET PRIMITIF 2017

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Luc DREVET.

**Luc DREVET** : « Merci Monsieur le Président. Simplement un commentaire sur le début de la note qui vous a été adressée pour une bonne compréhension des données de la Ressource Fiscale.

Tout d'abord, nous remercions les parlementaires jurassiens et tout particulièrement Madame Marie-Christine Dalloz, Députée du Jura, qui s'est énormément investie en Commission des Finances à l'Assemblée Nationale en présentant plusieurs amendements. Nous pouvons nous féliciter de constater une stabilité au niveau national de la ressource fiscale affectée aux CCI, alors que le gouvernement avait initialement prévu une réduction de 6,7 % pour être précis. C'est une belle évolution, un dénouement pour notre Réseau, en tout cas pour 2017. En revanche, cette stabilité au niveau national ne vaut pas stabilité de la ressource fiscale qui, à ce stade, a été affectée après délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté aux CCI Territoriales de notre région et à la CCI du Jura en particulier. Vous voyez que nous sommes sur une réduction de 1,47 % de la ressource fiscale affectée à l'Établissement jurassien. Ceci s'explique par le fait que l'Assemblée Générale de la Chambre Régionale a validé la mise en place de deux systèmes de péréquation qui viendront abonder à la fois des actions rendues nécessaires par l'organisation de la nouvelle CCI de Région et soutenir également certaines CCI Territoriales qui ont des caractéristiques particulières, soit parce que leur ressource fiscale évolue plus négativement du fait de la convergence des taux entre les deux anciennes régions, c'est le cas principalement des Chambres de Bourgogne, soit parce qu'elles vont avoir des contraintes d'augmentation de leur masse salariale du fait de la réaffectation d'un certain nombre d'agents qui étaient restés CCIR et qui auraient vocation à être remis à disposition d'une Chambre Territoriale. Ces deux fonds de péréquation représentent tout de même 3 millions d'euros au total au niveau régional ce qui constitue une fraction importante de la ressource globale et qui explique cette contraction de la ressource fiscale affectée à la CCI du Jura.

Voilà, Monsieur le Président, c'était important d'avoir ce panorama national et régional avant de céder la parole à notre Trésorier ».

**Jean-Pascal FICHERE, Trésorier**, fait une présentation du budget primitif 2017 de la CCI du Jura.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

**Evelyne MUYARD** : « La Commission des Finances s'est réunie le lundi 6 mars 2017 pour examiner le budget primitif 2017.

Ce budget primitif 2017 présente les principaux résultats suivants :

- Résultat comptable - 151 958 €
- Capacité d'autofinancement (CAF) + 73 192 €
- Résultat budgétaire - 71 855 €
- Fonds de roulement net + 1 499 241 €

Un montant de 10 000 € a été inscrit dans ce budget au titre des investissements de l'année et un montant de 135 657 € au titre du remboursement en capital de la dette.

Le fonds de roulement net prévisionnel au 31/12/2017 est estimé à 1 499 K€ soit 159 jours de charges.

Les Membres de la Commission des Finances soulignent que ce budget primitif 2017 tient compte d'une baisse de 31 K€ soit -1.40 % de ressource fiscale par rapport à celle constatée en 2016.

Elle relève que ce budget primitif 2017 présenté est basé sur une hypothèse de remise à disposition de deux agents en charge des formalités à l'international par la CCIR (1.91 ETP) pour 110 K€. La Commission prend acte que la CCIR a bien prévu d'accompagner ce transfert de charges d'un transfert de produits générés par la facturation afférente en 2016 pour 130 K€. Toutefois la Commission observe que le transfert de ces deux agents au 01/01/2013 avait également fait l'objet d'un transfert de ressource fiscale à la CCIR correspondant à leur charge salariale et qu'il n'est pas prévu de restituer cette ressource à la CCI du Jura, celle-ci étant conservée par la CCIR pour financer d'autres actions.

Les Membres de la Commission des Finances ont été informés que d'autres agents affectés à la CCIR, pour tout ou partie de leur temps (fonctions supports, PRDI) pourraient être remis à disposition à 100 % à la CCI du Jura pour une charge supplémentaire de 135 K€ maximum correspondant à 2,12 Équivalent Temps Plein. Ces transferts devant se dérouler ultérieurement en cours d'année feront l'objet d'une inscription dans un budget rectificatif une fois confirmés par la CCIR pour les agents concernés. Aussi, étant donné le résultat budgétaire prévisionnel 2017, les Membres de la Commission soulignent que ce type de transfert doit être accompagné d'un produit équivalent à la charge salariale constatée par une restitution du montant de ressource fiscale conservée par la CCIR pour ces agents depuis 2013.

Enfin, il est aussi à noter que ce budget primitif a été construit sans tenir compte d'une éventuelle charge supplémentaire de 23 K€ au titre de la contribution de la CCI du Jura au plan de formation des agents mis à disposition de l'établissement. En effet, cette charge incombe à la CCI de région en sa qualité d'Établissement employeur et a toujours été imputée au budget de la CCIR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 laquelle a conservé en contrepartie le montant de ressource fiscale correspondant à cette dépense. Il conviendra donc d'envisager ultérieurement le traitement budgétaire afférent à cette charge qui n'a fait l'objet d'aucune formalisation à ce jour par les instances de la CCIR. La Commission des Finances recommande en conséquence que la CCI de Région prenne à sa charge le plan de formation régional des agents en contrepartie de la ressource fiscale qu'elle a conservée à cette fin en 2017 et conformément aux textes qui régissent cette disposition.

Après examen détaillé de ce budget primitif 2017, les Membres de la Commission des Finances émettent un avis favorable ».

**Christine MILLET** : « Par rapport à la remarque faite par la Présidente de la Commission des Finances et en ce qui concerne les personnels remis à disposition, a-t-on des garanties de voir que les charges salariales seront compensées par un transfert correspondant de la ressource fiscale ? »

**Luc DREVET** : « Nous avons eu la semaine dernière un Bureau de CCI de Région. Les choses ne sont pas complètement précises qu'il s'agisse à la fois du nombre d'agents concernés et des modalités du financement de leur « redescente ». Il y a d'ailleurs un sujet que j'évoquais tout à l'heure en préambule de la présentation du Trésorier. Il a été prévu un fonds de péréquation pour les CCI Territoriales dont l'objet est notamment d'abonder ce type de redescente, mais la dotation prévue à cet effet est, je crois, de 500 000 €. Si l'on fait la somme de tous les agents concernés par des redescentes dans toutes les CCI Territoriales de Franche-Comté, le compte n'y est pas. D'un autre côté, comme l'a dit la Présidente de la Commission des Finances, toute la ressource fiscale nécessaire au paiement de ces agents a été remontée à la CCIR en 2013 et y est restée. Donc, il devrait y avoir un principe de vase communicant assez simple, lorsque l'agent « redescend » il redescend avec « sa » ressource fiscale qui servait à prendre en charge son salaire. Nous insistons beaucoup sur ce sujet avec le Président à chaque réunion de Bureau de la Chambre Régionale. Cependant tout n'est pas encore complètement clarifié ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Nous n'avons pas tous la même interprétation, c'est vrai ! ».

**Luc DREVET** : « Petit détail, ces personnels étaient remontés côté Franche-Comté mais étaient restés dans les Chambers Territoriales avec « leur » ressource fiscale en Bourgogne. L'asymétrie est donc bien là ! Il y a effectivement un enjeu pour remettre la ressource fiscale à un niveau homogène dans les CCIT des deux anciennes régions ».

**Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura** : « J'évoquerai brièvement deux points. J'intègre complètement votre logique. Effectivement, je pense que la difficulté de la CCIR aujourd'hui est de constater qu'à la base entre la Bourgogne et la Franche-Comté, vous n'aviez pas les mêmes pratiques ni les mêmes niveaux de ressources. Je pense que cela va être une difficulté dans la discussion. J'entends bien que vous insistiez pour que les choses soient traitées dans une logique de bon sens, cependant j'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de garantie.

Second point. Je le regrette encore moins aujourd'hui quand je vois l'état de votre budget prévisionnel avec une perte de 70 000 €. Cette perte vous laisse quand même peu de marge de manœuvre. Heureusement que nous nous sommes battus pour que vous ne soyez pas impactés par la nouvelle baisse qui était prévue au niveau national, car dans le cadre de votre budget vous êtes pour la troisième année consécutive en déficit. C'est une marche moindré, par rapport aux années antérieures, mais il n'empêche que vous avez déjà un malade deux années consécutives, on sait bien que même avec une posologie faible, une nouvelle purge risque de le mettre très mal à l'aise. Quand je vois 73 000 € de CAF, on a vraiment eu une bonne initiative de prévoir et de garantir votre revenu en l'état actuel, malgré la légère baisse qui a été affectée.

Après, votre discussion en interne au sein de la Chambre Régionale va être fondamentale pour votre avenir financier, je sais que vous en avez conscience Monsieur le Président ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Nous en avons pleinement conscience et nous souhaitons également que cet arrêt de la baisse de la ressource fiscale ne soit pas

simplement dû à une trêve électorale. Nous croisons donc les doigts pour les années à venir ».

**Jean-Pascal FICHERE** : « Je ne voudrais pas que l'on se focalise essentiellement sur les financements régionaux et départementaux. Je pense que l'on oublie un peu les actions que l'on doit conduire. Si nous menons des actions dans le Jura, je pense que l'on saura tirer profit des fonds de péréquation qui ont été mis en place. Je ne souhaite pas que l'on ne s'occupe que de cela et qu'on oublie l'essentiel. Je sais bien que tout est lié, mais nous sommes habitués à faire beaucoup de choses avec moins ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Il faut les deux, Jean-Pascal ! ».

**Luc DREVET** : « Jean-Pascal, je suis d'accord pour dire que la péréquation est une modalité technique, mais elle est fléchée pour aider les Bourguignons à compenser l'effet de la convergence des taux pour 600 000 € et à 400 000 € pour aider les CCI Territoriales qui sont dans des situations comparativement encore plus tendues et qui doivent faire appel à la solidarité du fait de leur déficit et de leurs contraintes budgétaires, ce n'est donc pas vraiment pour faire du développement, et le troisième point est pour financer des agents qui doivent « redescendre ». Nous avons donc pris cette péréquation telle qu'elle a été définie au niveau régional. Que l'on propose des actions, je suis bien d'accord avec toi mais après, il y a un principe d'équité. Il n'y a pas de raison de dire qu'en Bourgogne il y a des personnes qui font un certain travail avec de la ressource fiscale qui est affectée à leur établissement et que dans le Jura, on soit obligé d'aller chercher des fonds ! L'argent est rare partout ! Le personnel de la CCI du Jura est déjà très investi. Nous allons avoir tout à l'heure une table ronde afin d'essayer de trouver de nouveaux partenariats et je l'espère, pouvoir proposer encore davantage notre expertise aux Collectivités du Jura. Mais je pense que tout commence d'abord par l'équité et que toutes les Chambres Territoriales de Bourgogne Franche-Comté doivent travailler avec les mêmes contraintes, mais aussi avec les mêmes droits ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **APPEL DE FONDS EXCEPTIONNEL DU SYNDICAT MIXTE INNOVIA**

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Luc DREVET.

**Luc DREVET** : « Merci Monsieur le Président. C'est encore un sujet un peu technique mais Jean-Pascal FICHERE qui est un peu concerné par ailleurs m'en excusera sans doute ! Très rapidement, car en réalité la cause est entendue, puisque la décision remonte à une réunion du Conseil du Syndicat Mixte Innovia du 9 décembre 2016 dans lequel siège la CCI du Jura. Pour la bonne forme, nous devons formaliser pour notre part, cette décision par une délibération de notre Assemblée Générale. Vous avez dans votre dossier l'exposé des motifs. Le Syndicat Mixte, je parle sous le contrôle du Président du Conseil Départemental

du Jura et du Président de la Communauté d'Agglomération du grand Dole, du fait du retrait obligatoire du Conseil Départemental dans le cadre des suites et conséquences de la loi NOTRE, doit cesser son activité. Avant de finaliser les frais de sortie du Syndicat Mixte, une contribution supplémentaire des membres du conseil syndical s'avère nécessaire. La répartition qui est prévue reflète bien évidemment l'actionnariat. Pour la CCI du Jura, au titre de 2016, cette contribution complémentaire représente un montant de 24 170 €. Précision importante, cette contribution complémentaire ne vient pas impacter le budget primitif 2017 que l'on vient de vous présenter, puisqu'elle va faire l'objet d'une imputation sur le budget précédent ».

**Jean-Pascal FICHERE** : « Sous le contrôle du Président du Conseil Départemental, je confirme que nous sommes, avec le Département, en train de négocier la dissolution du Syndicat Mixte. Effectivement, ça va se dérouler courant 2017 et là c'est la finalisation des opérations de 2016 qui sont actées aujourd'hui. Je confirme que pour 2017, il n'y aura pas d'impact pour la CCI du Jura ».

**Clément PERNOT**, Président du Conseil Départemental du Jura : « Je souscris aux propos de notre ami Jean-Pascal FICHERE. Vous me permettrez quand même de mettre une nouvelle fois en relief l'aberration de la loi NOTRE qui nous contraint de sortir d'un engagement tel que celui-ci avec une volonté de mettre en place une zone de développement au niveau départemental qui a pris naissance il y a bien longtemps. Je veux insister sur ce point car il ne faudrait pas qu'il n'y ait que les « initiés » de la vie politique qui aient conscience de notre difficulté d'aujourd'hui. Nous avons une loi qui nous dit « vous ne pouvez plus être » et qui ne prévoit en rien les modalités de sortie. Il faut que nous nous mettions d'accord entre nous, tout cela est bien flou, tout cela pour finir sous l'autorité du Préfet, qui, même s'il a toutes les compétences requises ce dont je ne doute pas, ne connaît pas tout l'historique de ce montage et ne pourra en aucune manière prendre une décision en phase avec tout ce qui a été mis en place durant toutes ces années. Quoi qu'il arrive, ce sera une triste issue résultant d'une triste loi et les acteurs économiques que vous êtes doivent en avoir pleine conscience pour éviter demain que nous ayons à nouveau des errements législatifs de cette nature ».

**Jean-Pascal FICHERE** : « Je peux vous dire que dans le cadre de ces transferts, qu'il n'y a aucune compensation ! Le Grand Dole doit chercher lui-même des financements et c'est quand même une aberration du système ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## POINT SUR L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DOLE JURA

### Le Président Jean-Pierre PARIZON :

« En termes d'activité et après les résultats enregistrés en 2015 : 137 181 passagers, puis en 2016 : 104 316 passagers, a été comptabilisé en ce début d'année à l'aéroport Dole Jura un volume de trafic légèrement supérieur à celui du début 2016 (+ 3.4 %), soit au 5 mars 2017, 15 863 passagers commerciaux répartis de la manière suivante :

- Dole-Porto-Dole : 6 558 passagers (2 vols par semaine, le jeudi et le dimanche) ;
- Dole-Marrakech-Dole : 6 048 passagers (2 vols par semaine, le mardi et le vendredi) ;
- Dole-Fès-Dole : 3 052 passagers (1 vol par semaine, le mardi) ;
- Vols charters : 205 passagers commerciaux (Équipes de football et de basket de Dijon).

En ce qui concerne la promotion de l'offre de destinations au départ de Dole Jura, l'objectif fixé reste de tendre vers le doublement du nombre de vols charters de tourisme ponctuels et réguliers en saison, et la programmation se confirme avec les Tour-Opérateurs et les agences de voyages partenaires pour la mise en place de vols et séjours pour les Canaries (Tenerife), le Portugal (Faro), Rhodes et la Grèce (Kalamata), la Croatie (Dubrovnik), Madère, l'Espagne (Andalousie/Malaga), Malte, l'Irlande, l'Italie (Naples), ...

Le programme 2017 de communication en relais vient d'être lancé en accord et complémentarité avec le Département du Jura et en particulier à l'occasion du Festival de l'aventure organisé à Lons-le-Saunier et dont, comme en 2016, Dole Jura est partenaire. Le Département a par ailleurs officiellement confirmé son soutien aux projets proposés par les compagnies aériennes pour la saison estivale, sur Bastia (Air Corsica de début juin à fin septembre en vols réguliers), et sur des vols charters de tourisme avec les compagnies Enter Air et Volotéa, associées aux agences et TO en région.

En termes de perspectives, plusieurs démarches concomitantes se poursuivent :

D'une part, l'attention portée aux réflexions engagées par le Conseil Régional à travers un Comité de suivi « Stratégie aéroportuaire » mis en place à Dijon le 25 janvier et réunissant l'ensemble des propriétaires et exploitants des 34 plateformes du territoire régional (sur le Jura pour la CCI, l'aéroport Dole Jura et l'aérodrome de Lons/Courlans-Courlaoux) dans le cadre de l'étude lancée par la Région et conduite par le Cabinet MENSIA sélectionné pour un diagnostic technique et de fonctionnement, et préparer les pistes de la future politique régionale. Celle-ci s'appuiera une nouvelle réunion du Comité de suivi en juin, après une présentation complète des résultats de l'investigation menée (document d'étape de l'été) et pour être arrêtée par l'Assemblée Régionale en septembre 2017.

Cette étude et le positionnement des élus qui sera adopté à l'issue des travaux s'inscriront dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – le SRADDET – imposé aux nouvelles régions par la Loi NOTRe et couvrant en particulier les champs de l'intermodalité et des infrastructures de transport.

La Région veut se situer à partir d'une étude de qualification de chacune des plateformes, par rapport aux fonctionnalités qu'elles assument sur le territoire et pour les territoires, avec des complémentarités et synergies, par exemple entre Dole Jura et Dijon Bourgogne.

Des choix seront par ailleurs à faire à 5 ans quant à l'évolution des plateformes. À noter qu'actuellement la Région est, sur ce plan, partie prenante dans les structures de gestion des plateformes bourguignonnes d'Auxerre, St Yan et Dijon.

Enfin, et à ce stade de sa mission, le cabinet n'a pas prévu de se déplacer sur les sites, mais travaille par enquête et recueil de données.

D'autre part, sur le maintien du niveau qualitatif exigé sur les missions régaliennes confiées à l'exploitant en termes de sécurité et de sûreté.

Un nouvel audit a été programmé par l'Aviation Civile DAC Nord-Est dans la continuité de contrôles précédents effectués à la fois par la BGTA (Brigade de Gendarmerie du Transport Aérien) et par la Division Sûreté de la DGAC, et qui avaient révélé des écarts incompatibles avec les exigences réglementaires et le contexte général pour l'exploitation de Dole Jura. Ces écarts justifiaient pleinement des mesures draconiennes d'amélioration pour la plupart à effet immédiat de la qualité des prestations liées à la sûreté à prendre par les agents du prestataire ASTRIAM sous-traitant de la SEADJ. Un plan d'action a permis entretemps de lever plusieurs non-conformités, mais devaient être conforté par l'analyse des pratiques à corriger, du respect des consignes, protocoles et procédures, et des mesures correctives mises en place. L'objectif pour la SEADJ est prioritairement d'obtenir l'agrément Sûreté préfectoral au-delà du document provisoire obtenu du Préfet du Jura fin 2016 jusqu'au 15 mars 2017, agrément indispensable à la poursuite de l'exploitation.

Cet audit s'est tenu sur site les 9 et 10 février 2017 sur 18 points de contrôle.

Dans le rapport des auditeurs de la DGAC, de nombreux points d'amélioration ont été relevés, parallèlement à des compléments de formalisation, de maîtrise totale des normes et des dispositifs en vigueur, y compris avec la gestion à intégrer de nouveaux équipements pour le filtrage des passagers et bagages.

Le Préfet du Jura a réuni le 6 mars les dirigeants de la SEADJ, la DGAC, les Services de l'État compétents et le Conseil Départemental du Jura, afin de statuer sur la prolongation de l'agrément sûreté de l'Aéroport. Les efforts entrepris ont été reconnus et les interventions jugées réactives des équipes en poste sur les derniers vols opérés à l'Aéroport Dole Jura ont contribué à la prolongation de l'agrément sûreté jusqu'en fin d'année 2017 ».

\*\*\*\*\*

<p style="text-align: center;"><b>LES NOUVELLES COMPETENCES ECONOMIQUES DES INTERCOMMUNALITES</b> <b>ISSUES DE LA LOI NOTRE : QUELS PARTENARIATS AVEC LA CCI DU JURA ?</b> <b>TABLE RONDE</b></p>
---

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Philippe ROUGET, Directeur du Développement Économique et de l'Emploi à la CCI du Jura pour l'animation de cette table ronde.

**Philippe ROUGET** : « Bonjour à toutes et à tous. Le principe de cette table ronde est de faire intervenir un certain nombre de Présidents de Communautés de Communes qui ont pu répondre à notre invitation, y compris le Président du Conseil Départemental du Jura qui, à ce titre, nous apportera des informations complémentaires par rapport à ce qui se passe pour les intercommunalités. L'idée est d'examiner ensemble comment la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura et les Communautés de Communes pourraient renforcer leur collaboration, à l'image des exemples de coopération réussie avec celles ayant fait appel à nos services. Le principe est également, pour vous chefs d'entreprise, de bien comprendre comment cela se passe dans les Communautés de Communes, n'étant pas toutes structurées de la même manière, n'ayant pas toutes le même historique d'un point de vue économique, ce qui justifie leur organisation différente.

Nous avons convié pour cela un échantillon représentatif d'élus de Communautés de Communes et d'Agglomérations, particulièrement engagés dans ce domaine du développement économique, avec lesquels nous pensons pouvoir conforter notre coopération et bâtir de nouveaux partenariats.

Ont pu se libérer aujourd'hui et nous les en remercions :

- **M. Clément PERNOT**  
Président du Conseil Départemental du Jura, Président de la Communauté de Communes Champagnole-Nozeroy-Jura et Maire de Champagnole.
- **M. Patrick ELVEZI**  
Président de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)
- **M. Jean-Pascal FICHERE**  
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- **M. Gérôme FASSET**  
Président de la Communauté de Communes Jura Nord (Conseiller Départemental et Maire de Louvatange)
- **M. Michel FRANCONY**  
Président de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura
- **M. Jean-Daniel MAIRE**  
Vice-Président en charge de l'économie au sein de la Communauté de Communes Haut-Jura St Claude (Conseiller Départemental et Maire de Viry)

Avant de démarrer cette table ronde, et je m'en excuse auparavant auprès des Élus locaux qui l'ont vécu, je vais faire un petit rappel qui permettra de faire le point sur ce qui s'est passé notamment en 2015.

Promulguée le 7 août 2015, la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « Loi NOTRe ») confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> volet de la réforme des territoires, après la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et la Loi relative à la délimitation des Régions.

En décembre 2015, une instruction rappelle cette nouvelle répartition des compétences et plus précisément en matière d'interventions économiques. Cette instruction a le mérite de la clarté : les interventions économiques des collectivités reposent à présent sur deux niveaux : le niveau régional et le niveau intercommunal.

Cette Loi modifie donc très sensiblement le rôle des acteurs du développement, aux côtés et pour les entreprises.

Ainsi, et sans entrer dans le détail complexe de leur application, les interventions du Département sur le développement économique, dont le fondement légal était la clause de compétence générale, ne sont plus possibles : c'est le cas par exemple, des aides aux entreprises en difficulté et des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise. C'est aussi le cas dans les interventions sur les zones d'activités et les structures qui les gouvernent... avec des nuances de participation conventionnée et pour certaines délégations de compétence... L'action économique du Département est « recentrée sur certaines catégories d'interventions limitativement énumérées » ou « au titre de la solidarité territoriale », en complément des actions des communes et des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), et ce par convention.

De même pour les EPCI, dont la plupart se voient dotés de nouvelles compétences et missions. La loi NOTRe prévoit en effet de nouveaux transferts des communes membres vers les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération :

- Compétences en matière de développement économique ;
- Promotion du tourisme et création d'offices du tourisme, à l'exception notamment des communes dites « stations classées de tourisme » ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Eau et assainissement, collecte et traitement des déchets ménagers, en 2020.
- En matière d'urbanisme, ce sont les communautés de communes et d'agglomération qui se voient transférer la compétence d'élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme)...

C'est dans ce contexte, auquel s'est ajouté en 2016 un nouveau périmètre territorial pour certaines Communautés de Communes, qu'il nous est apparu intéressant de faire un point et nous vous proposons aujourd'hui d'en débattre, à l'échelle de la situation dans le Jura ».

**Philippe ROUGET** : « Monsieur Clément PERNOT, je me permets de vous demander de démarrer les échanges. Votre triple « responsabilité » d'Élu vous permet de vivre à la fois des engagements complémentaires sur le développement économique, mais aussi – et vous nous en avez parlé régulièrement – des difficultés de mise en œuvre de textes successifs. Pouvez-vous nous éclairer sur cette complémentarité et l'engagement qui est le vôtre sur votre territoire intercommunal, aujourd'hui élargi ? ».

**Clément PERNOT** : « La loi a au moins un avantage, elle laisse pas mal de latitude. Le législateur n'a pas manqué d'imagination et nous a laissé quelque part carte blanche, mais surtout carte bleue sans crédit, et c'est ce que l'on regrette le plus !

Au niveau des Communautés de Communes aujourd'hui, nous allons être dans l'obligation d'assumer pleinement cette compétence économique. Jusqu'alors, nous avions un réflexe qui était très positif et très pratique. Dès qu'il y avait des projets portés par nos chefs d'entreprise, on se retournait vers le Département lequel essayait de trouver les solutions les plus adaptées pour un accompagnement via une subvention directe comme l'aide à l'immobilier d'entreprises ou toute autre forme d'aide existante. Tout cela nous donnait les moyens d'un accompagnement en termes d'ingénierie auprès de nos chefs d'entreprise pour finalement qu'ils s'y retrouvent un petit peu dans le dédale des aides qui étaient proposées. Il y avait bien d'autres actions possibles puisque par exemple, avait été mis en place avec Jean-Marie SERMIER, sous l'autorité de Gérard BAILLY, Expansion 39 et un certain nombre d'outils qui permettaient d'accompagner les entreprises, ou encore Initiative Jura dont le fonds avait été largement abondé par le Conseil Départemental, pour répondre à des projets de lancement. Tous ces outils étaient assez bien connus des Présidents de Communautés de Communes et leur permettaient d'orienter correctement les chefs d'entreprise. En fait nous étions un guichet, nous nous occupions essentiellement du foncier à mettre à disposition lorsqu'il y avait des projets. Voilà à grands traits comment les choses s'organisaient. Le Département était en quelque sorte la structure référente dans la mesure où il bénéficiait de la compétence générale et, dans une logique de grande proximité, il pouvait œuvrer efficacement avec les chefs d'entreprise puisque la porte des Présidents successifs était largement ouverte afin de venir débattre et discuter des projets que ceux-ci portaient.

Aujourd'hui tout change car nous sommes tenus d'assumer notre propre responsabilité. Il y a un certain nombre de dispositifs qui existaient par le passé, et là encore c'est une faiblesse ou une incohérence de cette loi NOTRe, qui sont supprimés sans appel. Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises qui était proposé par le Département a fait ses preuves en permettant d'accélérer ou d'initier des projets. Il ne peut plus être mis en œuvre aujourd'hui car nous n'avons plus la possibilité de traiter en direct. La question se pose : qui reprend cet accompagnement ? Personne ! Puisque la Région consultée à ce propos m'a renvoyé vers les Communautés de Communes. Là encore, elles vont devoir trouver des recettes supplémentaires si tant est que l'on veuille leur proposer ce genre de dispositif. Concernant mon territoire, le bureau a confirmé cette volonté. Nous mettrons donc un dispositif en place et cela nécessite une recherche de financements nouveaux afin de faire face à cette nouvelle obligation d'accompagnement des entreprises sur notre territoire. Tout cela pour vous dire qu'aujourd'hui nous allons être plus actifs dans le sens où nous serons forcément plus sollicités financièrement pour ce type d'accompagnement.

La vraie question est de savoir jusqu'à quel point vont être développés les services économiques à disposition des chefs d'entreprise afin de veiller à ne pas tomber dans une dépense publique qui n'aurait pas de sens ? Il faut que nous réfléchissions tous ensemble à un système qui pourrait avoir beaucoup d'avantages : une homogénéité de traitement sur l'ensemble du département, avoir des interlocuteurs en veille documentaire permanente, et surtout une mutualisation de la dépense des personnels parce que l'on sait aussi que ce n'est pas tous les jours que nous aurons à intervenir pour accompagner un projet de développement d'un chef d'entreprise sur un territoire plus ou moins important.

Aujourd'hui il y a très certainement une vraie réflexion à avoir sur l'attribution de cette compétence : le Département, une branche opérationnelle de la CCI en lien direct avec les Communautés de Communes ? Ceci étant, c'est difficile car quand vous travaillez avec des Président(e)s de Communautés de Communes, vous avez souvent à faire à des gens

« caractériels » qui veulent avoir et garder la maîtrise de la décision sur leur territoire. Il va falloir vraiment travailler sur le sujet et il y a beaucoup à faire. On ne peut pas déléguer une mission.

Je vous livre mon approche personnelle : on a retiré au Département la compétence générale, soit. On vient ensuite me voir pour me dire que l'on va avoir la compétence de la gestion des rivières. Avant même que j'ai réfléchi pour savoir comment j'allais gérer les rivières on me dit, on est en train d'inventer un montage avec plusieurs autres communautés de communes pour que vous déléguiez votre compétence au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Je n'ai rien contre le PNR du Haut Jura, que les choses soient claires ! Mais à quoi bon avoir donné cette compétence au Département, la lui retirer pour la donner à une autre structure ? Cela pose quand même des problèmes de fond. Et dès lors que j'abandonne la compétence, m'a-t-on expliqué, je n'ai plus la maîtrise des investissements sur mon territoire, ni celle des financements que je voulais bien consacrer à cette nouvelle affaire. C'est pour cela que l'on ne peut pas partir dans la même logique avec l'économie, car selon les dispositions ou les intérêts de tel ou tel Président(e) de Communauté de Communes, selon son état ou son caractère pour gérer lui-même ses propres dossiers, on peut avoir des différences d'interprétation.

Si l'on doit mettre en place des structures de niveau départemental, cela me semble pertinent. En revanche on ne peut pas demander aux territoires d'abandonner leurs compétences et surtout celle-ci qui est de nature concurrentielle. Ce cheminement ne sera pas simple car nous sommes réellement sur un secteur hyper concurrentiel. C'est tout le travail des tables rondes, avec intelligence, parcimonie, tact et tout ce que sait faire la CCI du Jura, Monsieur le Président, et l'on sait pouvoir compter sur vous ! La CCI doit pouvoir mettre cela en place afin de pouvoir fournir demain les résultats escomptés. En revanche, prenez bien garde de ne pas demander aux territoires d'abandonner leurs compétences. Il ne doit pas y avoir de maîtrise totale mais seulement de l'assistanat ou de l'accompagnement. Car on ne peut pas, par la loi, récupérer des compétences et le lendemain les abandonner. Il faut trouver des montages intelligents afin de mutualiser et que tout le monde puisse adhérer au projet ».

**Philippe ROUGET** : « Monsieur Clément PERNOT, je me permets de rebondir par rapport à votre propos. Si Patrick ELVEZI veut bien prendre la parole, il y a eu une coordination avec un jeu d'acteurs un petit peu différents sur ce territoire-là, avec le SCOT, le programme LEADER, qui ont fait que, par exemple, la CCI du Jura et d'autres organismes ont pu intervenir sur des prestations particulières, ponctuelles sans rentrer dans ce champ concurrentiel, mais qui ont pu apporter un accompagnement à un moment donné pour une mission spécifique, qui ne remettait pas en cause le service de développement économique mis en place au niveau du Pays ou par le SCOT.

Patrick ELVEZI, pouvez-vous nous expliquer cette nouvelle organisation y compris maintenant avec le Val de Sorne qui a intégré ECLA et qui peut apporter un second souffle à vos démarches ? ».

**Patrick ELVEZI, Président de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)** : « Je souhaitais préciser que j'ai un caractère assez tranquille, paisible. Donc il n'y aura pas de souci particulier dans les mois à venir. Il est vrai que le mot concurrence a une certaine importance dans ce débat.

Pour moi qui suis Président d'ECLA depuis deux mois en assurant la succession d'une personne qui a marqué ce territoire et avant de répondre précisément à la question, la première réaction que j'aurais concernant la loi NOTRe, c'est pour nous une fusion obligatoire, imposée, avec les communes du Val de Sorne. C'est une petite Communauté

comptant huit communes, avec 3 000 personnes, mais très proche de Lons-le-Saunier avec un passé dans des relations entre ECLA et le Val de Sorne ; il faut trouver le consensus et le processus adéquats pour mener véritablement cette nouvelle agglomération dans un souci de développement économique. Ce n'est pas parce que cette fusion obligatoire est petite qu'elle est simple. Il y a certaines expériences qui montrent que quand les choses sont imposées cela se passe mal un jour ou l'autre. Sur ce point, nous prenons notre temps afin de faire en sorte que la fusion réussisse.

Je voudrais dire également qu'aujourd'hui, au niveau d'ECLA, nous parlons des compétences, de l'harmonisation, de la fiscalité ... Effectivement, le fait que sur le territoire lédonien, voire plus large, il existe un Pays, il existe un schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans lequel ECLA est membre. Cet ensemble est habitué à travailler ensemble et le mot concurrence n'est pas le plus approprié entre les différentes Communautés de Communes. Je pense que c'est le fruit du travail qui a été fait depuis plusieurs années au sein du Pays et les effets du SCOT. Le SCOT est au départ un problème d'urbanisme mais je peux vous assurer que ça va beaucoup plus loin et il est perçu comme étant un élément fédérateur sur ce territoire.

Pour répondre à une partie des questions qui ont été posées, et là je partage l'avis de Clément PERNOT, il ne faut pas créer de doublons. Il y a bien sûr des tendances et chacun a ses préoccupations et son organisation. Cela paraîtrait vraiment aberrant que chacun se dote de moyens à vocation de développement économique, sans avoir le souci de la complémentarité avec les voisins. Donc au mot « concurrence » j'opposerais plutôt celui de « complémentarité » et quelque part, peut-être, de relation encore plus forte entre les différentes Communautés de Communes. Ce qui existe au niveau d'un Pays pourrait peut-être exister au sein d'un département. Je pense qu'il y a des partenariats qui peuvent être recherchés. En ce qui concerne ECLA, ils existent déjà avec la CCI notamment, et j'insiste aussi, il faut rechercher des partenariats avec les Communautés de Communes voisines.

Enfin, je souhaite également souligner les nouvelles relations avec la Région Bourgogne Franche-Comté qui s'annoncent et qui seront, je pense, plus particulières. Je lisais récemment un article qui était titré « le covoiturage avec la Région ». Quelque part c'est vrai, je ne le crains pas particulièrement, mais la relation que nous avons avec le Pays, avec le Département et ses Élus était beaucoup plus aisée, plus simple. J'ai eu récemment la chance d'accompagner, lors d'une visite organisée par la CCI du Jura, le Vice-Président de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de l'économie qui a découvert un certain nombre de choses dans notre département et m'a donné l'impression d'être une personne à la recherche d'appuis locaux, d'ancrage. Le Pays a permis, peut-être, à ECLA de travailler d'une façon différente, et le SCOT pour sa part a été également un élément fédérateur. Trouvons des solutions entre Communautés de Communes afin d'éviter les doublons avec l'existant et notamment les services de la CCI ; je pense que les Chambres consulaires ont un rôle à jouer compte tenu des budgets contraints et de l'obligation de résultat.

Je vous remercie ».

**Philippe ROUGET** : « Certaines collectivités se tournent vers une démarche d'animation économique par exemple à travers des ateliers impliquant des Élus de toutes les communes et des partenaires (DDT, CAUE, CCI...) afin de définir les orientations d'un projet de territoire « partagé ». C'est ce qu'a engagé la Communauté de Communes Jura Nord. Monsieur FASSETNET, pouvez-vous en quelques mots nous expliquer votre démarche ? »

**Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord :** « Nous sommes une Communauté de Communes située entre deux agglomérations que sont Besançon et Dole. Il y a quelques années, Jura Nord avait de grandes entreprises sur son territoire mais qui ont malheureusement fermé les unes après les autres. Mon prédécesseur s'était essentiellement basé sur le retour de l'une d'entre-elles sur notre secteur. Depuis la création de la Communauté de Communes et jusqu'en 2014, il n'y a pas eu d'installation d'entreprises. Eu égard à notre localisation, nous avons préféré ouvrir nos zones aux PME, et aujourd'hui la première zone de Ranchot est complète. Bientôt nous en ouvrirons une deuxième. À chaque fois, le projet est concluant car nos entreprises y trouvent leur compte. Celles qui s'y installent sont des entreprises de proximité qui n'avaient pas vraiment leur place dans des grandes agglomérations.

Nous sommes passés par un projet de territoire, avec l'objectif de réaliser notre PLUI dont la partie économique était vraiment très importante. Nous avons également un autre axe de développement orienté sur les énergies renouvelables, étant sur des secteurs ruraux qui bénéficient essentiellement de ressources telles que le bois, l'agriculture, mais aussi à travers l'éolien. Nous disposons d'un panel assez large. Nous avons fait un constat sur nos atouts et notre localisation sans vouloir nous prendre pour ce que nous n'étions pas ! Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 nous nous sommes retrouvés sans ressources, il a fallu en rechercher. Nous sommes une petite Communauté de Communes, mes adjoints et moi-même passons beaucoup de temps à l'écoute des entrepreneurs qui ont des projets et qui souhaitent s'installer sur notre territoire. Nous nous sommes tout naturellement tournés vers d'autres partenaires parce que nous n'avons pas les moyens d'embaucher du personnel. Nous comptons donc beaucoup sur eux pour pouvoir réaliser ces projets ».

**Philippe ROUGET :** « Des actions d'analyse et d'intervention sont aussi directement prises en main par l'intercommunalité qui se structure. Monsieur MAIRE, sur le Haut-Jura, votre territoire saint-claudien est marqué par une empreinte économique forte. Comment s'est organisée la Communauté de Communes sur son développement et en particulier récemment sur un secteur où, là encore, plusieurs acteurs interviennent ? ».

**Jean-Daniel MAIRE, Vice-Président en charge de l'économie au sein de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude :** « Si la loi NOTRe a effectivement le mérite de clarifier des compétences, elle bouleverse nos habitudes. Comme l'a indiqué Clément PERNOT, le Département était un partenaire privilégié pour nous et l'application de cette loi rebat complètement les cartes et nous oblige à nous organiser de manière différente.

Pour l'instant, nous travaillons dans deux directions.

La première, la recherche d'efficacité. Nous avons rencontré tous les responsables d'organismes qui agissent sur le développement économique (CCI, CMA) notre projet étant d'ouvrir un guichet unique d'accueil des porteurs de projets sur un lieu défini que nous mettrions à disposition.

La seconde, c'est la recherche de partenariats avec nos voisins, car nous pensons que lorsqu'on crée une nouvelle organisation de ce type, on risque de voir arriver une concurrence entre les territoires, qui vont essayer de mettre en place des aides plus ou moins directes de façon à compenser ce que le Département ne peut plus faire. Nous voudrions éviter cela, parce que si l'on arrive à cette situation, cela va créer des problèmes.

Aujourd'hui, nous attendons quelqu'un sur cette compétence, que ce soit le Département ou des partenaires comme la CCI, mais il faut que nous restions acteurs et cette cohérence devra être mise en place de manière concertée. Comme l'a souligné Gérôme FASSET, une petite Communauté de Communes n'aura jamais les moyens de créer un pôle de développement économique, en revanche c'est réalisable à l'échelle d'un Pays. Sur le

territoire du Pays du Haut Jura qui regroupe les cinq Communautés de Communes, des réflexions sont engagées dans ce sens, même si les rapprochements ne sont pas faciles non plus. Même si tout le monde n'est pas caractériel, il y en a certains qui revendiquent leur territoire et veulent gérer leur pré carré ; on ne peut pas les en empêcher, c'est partout pareil. Mais si l'on parvient à proposer quelque chose de cohérent, on peut aboutir ensemble. Et cela se produit déjà au niveau du SCOT du Haut Jura, dans lequel les Élus ont déjà réfléchi à la question. Afin de pouvoir mettre en place des partenariats avec la Région, il nous semble que la taille critique est celle du Pays. Cependant, avec le nombre de Communautés de Communes existant en Bourgogne Franche-Comté, on se demande comment la Région va pouvoir gérer tout cela. Il en est de même pour la compétence Eau dans le Jura avec environ 250 partenaires qui travaillent sur les réseaux. Il faut donc réduire le nombre d'interlocuteurs et je le répète, il nous semble que le Pays est la bonne échelle. On le teste également avec la plateforme de marchés que nous sommes en train de mettre en place et que nous allons expérimenter au niveau de la Communauté de Communes. Si c'est concluant, nous l'étendrons au niveau du Pays. Cela va nous amener à repenser notre Office de Tourisme tel qu'il était conçu afin de se diriger vers un Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat, de manière à n'oublier personne dans le développement. Je souhaiterais également rassurer Clément PERNOT sur ses craintes évoquées tout à l'heure en lui confirmant que le PNR du Haut Jura est un syndicat mixte dont le bureau est composé à 100 % d'Élus. Le territoire du PNR est aussi un outil d'expérimentation sur la question de l'eau et sur la prévention des inondations. En la matière, le Parc a beaucoup d'expérience notamment avec le Contrat de rivière Bienne et tout le monde sait que l'eau qui tombe dans le Haut Jura alimente le Bas Jura ; il y a donc une solidarité obligatoire entre les territoires à ce niveau-là ».

**Philippe ROUGET** : « Des territoires se rejoignent dans une démarche commune, pour bâtir et proposer des projets communs, avec parfois le soutien de programmes européens et avec l'objectif d'une offre économique plus attractive. C'est le cas sur le nouveau périmètre du Pays du Revermont et de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura. M. FRANCONY, pouvez-vous nous parler de cette expérience déjà ancienne de collaboration à trois ? ».

**Michel FRANCONY, Président de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura** : « Vu de loin, on a su convertir un pôle d'équilibre territorial rural entre des espaces urbains supposés mieux s'en sortir structurellement que les espaces ruraux. Ce n'est pas si simple. Et ce n'est pas parce que nous étions déjà trois dans le Pays du Revermont que nous n'avions pas une vision d'une intercommunalité plus large, que certains ont voulu caricaturer par le terme XXL. Il s'agissait en fait d'un vrai pôle rural à élargir car « coincé » entre les zones d'influence de Pontarlier, Besançon, Dole et de Lons-le-Saunier.

Est-ce un élément facilitant que d'avoir été trois ? Oui, nous avons pu travailler ensemble sur un sujet visant à élaborer un projet de territoire, même si nous n'avions pas de SCOT, et répondre aux exercices un peu technocratiques liés, par exemple, à un programme Leader monté avec la Région afin d'arrêter des stratégies et obtenir des subventions. On peut regretter que cela ne soit pas allé plus loin. On mettait tous ces programmes successifs dans un tiroir que l'on refermait, et sur ces fonds, on alimentait les financements de projets. Quand le problème est de se répartir des fonds européens, cela n'est pas très compliqué, cela n'exige pas une entente car on n'est pas dans une vraie concurrence de territoires. En revanche, quand il s'agit de faire venir des entreprises et de faire de l'offre de foncier d'entreprise, on se trouve dans ce cas en vraie concurrence. Le résultat d'ailleurs est que si l'on avait eu à l'époque un SCOT, je pense que nous aurions été plus raisonnables entre

Poligny et Arbois dans l'offre de foncier d'entreprise, offre sur laquelle nous avons passé pas mal de moyens financiers et de notre énergie.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Patrick ELVEZI le disait tout à l'heure, quand une fusion est amenée de force par l'un des partenaires, ça ne se passe pas très bien. Cela n'a échappé à personne que les trois partenaires du Pays du Revermont n'étaient pas également volontaires dans ce projet de fusion et ça laisse quelques traces. Ce qui fait qu'à un moment donné, quand on regarde depuis la constitution de cette intercommunalité où passe l'énergie humaine et où va passer une bonne partie des moyens financiers, on se rend compte que ça va être dans l'harmonisation des compétences. On se rend compte également que lorsqu'on annonce aux bourgs centres que l'on va perpétuer la solidarité financière passée, ils ne sont pas forcément d'accord et précisent que cela doit être discuté, ce qui signifie qu'ils ne sont pas prêts à assurer d'emblée le financement qu'ils assuraient hier. Ce qui signifie aussi que c'est l'intercommunalité, dont Clément PERNOT disait tout à l'heure qu'on l'avait dotée d'une carte bleue mais sans crédit, qui va devoir faire face.

Que devient la « promesse » du développement économique ? Tout d'abord, quand on passe son énergie dans l'harmonisation des compétences, on ne la passe pas dans le développement du territoire. Quand on s'est dit qu'il fallait y aller, fort heureusement, et cela rejoint ce que Philippe ROUGET a dit, c'est qu'à l'époque du Pays du Revermont si l'on ne va pas vers l'intercommunalité à cinq on va atterrir naturellement sur le Pays (à trois) dont chacun se plaisait à dire que c'était la bonne maille de coopération. De fait, c'est le cas. Nous avons donc anticipé le programme Leader et avons travaillé sur cette stratégie de l'intercommunalité une fois fusionnée. En matière de développement économique, nous avons eu deux axes importants. En premier lieu, de constater que nous avons des projets structurants importants sur ce territoire. Jamais ce territoire n'aura connu une telle concentration d'investissements, surtout si le projet de Center Parcs se réalise. Quand nous nous sommes rendu compte qu'il fallait que nous soutenions l'environnement de ces importants chantiers, nous avons défini deux axes essentiels à savoir le développement économique et l'emploi. Je vais revenir sur l'emploi et c'est peut-être là qu'il y a des choses à trouver en lien avec la CCI vers laquelle nous sommes déjà rapprochés et puis, les services de l'État. C'est peut-être le seul domaine dans lequel nos concitoyens devraient apprécier le fait que comme on fusionne on devrait pouvoir faire un petit peu mieux que quand on n'a pas fusionné.

En matière d'emploi, sur les six filières qui sont fortement présentes sur notre territoire, nous en avons choisi trois pour lesquelles nous estimons qu'à travers un outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales qui vise à mettre en évidence la relative inadéquation qu'il y a entre les besoins des entreprises et les demandes, nous pouvions agir. Notre territoire a aujourd'hui la chance d'avoir un parc d'actifs inférieur aux offres d'emploi. À l'extrême, cela signifie que si l'on fermait les frontières, nous n'aurions « pas de problème d'emploi ». Sauf que nous n'avons pas les bonnes correspondances entre les offres et les demandes puisqu'il n'y a aujourd'hui que 60 % des emplois de notre territoire qui sont assurés par des gens qui résident sur le territoire. Nous avons des offres d'emploi et sommes incapables de trouver des personnes pour les satisfaire y compris dans le domaine de la filière bois alors que nous avons comme voisin la ville de Mouchard. Nous avons commencé à regarder comment nous avons pu arriver à une telle situation et comment on pouvait y remédier ? Nous n'allons pas nous substituer ni à Pôle Emploi ni à la Chambre de Métiers. Nous avons donc l'intention de travailler sur les trois filières qui sont celles de la santé du bien-être et des services à la personne, la filière touristique et enfin la filière artisanale ».

**Philippe ROUGET** : « Merci Monsieur FRANCONY. Je me permets d'ajouter un point sur le volet RH, emploi et compétences que vous évoquiez. En effet sur le Val d'Amour, les trois Compagnies consulaires se sont associées pour accompagner la Communauté de Communes à aborder le problème du développement économique par l'entrée de l'emploi. C'est une façon inverse d'aborder la problématique qui se pratique de plus en plus souvent dans nos territoires. Monsieur Dominique CHALUMEAUX pourra en parler tout à l'heure, mais cette approche a pu être menée grâce à la Plateforme RH Jura.

À l'échelle d'un territoire comme celui du Grand Dole, l'animation économique est structurée et nécessairement partenariale. Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, comment la Loi NOTRe en particulier modifie-t-elle la donne ? Quels types de partenariats nouveaux faut-il imaginer ou renforcer (car beaucoup d'actions sont menées dans cet esprit), que cela soit notamment pour Innovia ou pour tout le volet du foncier et de l'immobilier ? ».

**Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole** : « Je crois que l'essentiel a été dit. La Loi NOTRe se traduit par les transferts de charges et de ressources. Il faut que l'on se débrouille pour retrouver des richesses et développer notre territoire. Clément PERNOT l'a dit, on sait que le Département ne peut plus être le partenaire naturel. Maintenant ce partenaire est la Région avec laquelle nous devons avoir une politique de planification en mettant en place des contrats. Par exemple, la Région nous a informés que pour Innovia, qui est une zone structurante du territoire, elle profitait du départ du Département pour se retirer également et nous propose un accompagnement ponctuel sans approche systématique. Il faut donc que l'on se débrouille car nous n'avons pas beaucoup de solutions. Nous avons déjà un partenariat historique avec la CCI du Jura et je reste persuadé que nous avons besoin des Chambres consulaires ne serait-ce que pour équilibrer et enrichir le débat. On l'a vu au travers de l'Office de Commerce dans lequel les trois Chambres consulaires sont autour de la table.

J'ai l'impression que nous avons fait un grand pas en arrière avec cette Loi NOTRe. On avait des complémentarités assez naturelles. Aujourd'hui on se retrouve avec une grande Région dotée d'une structure qui est une commission qui regroupe les grandes agglomérations de la Grande Région ... C'est bien sympathique, mais sincèrement je ne me sens pas très solidaire d'Auxerre ! Nous n'avons plus de proximité ! Aujourd'hui on cohabite les uns les autres mais nous n'avons plus cet élan sur lequel nous pouvions compter au niveau du Jura. Néanmoins, nous n'allons pas baisser les bras pour autant. À notre niveau, nous nous structurons et travaillons également à l'échelle du Pays en essayant d'être complémentaires là où c'est possible, Gérôme FASSETT peut en témoigner. Cependant, je crains que l'on fasse un pas en arrière également sur la concurrence interterritoriale, car il est évident que lorsqu'il y aura des opportunités, nous allons devoir nous battre pour attirer les entreprises sur nos secteurs respectifs. Les agglomérations ont été créées pour supprimer les concurrences entre les collectivités, et là, je pense que l'on est en train de faire un pas en arrière. Je compte bien évidemment sur l'intelligence de terrain pour ne pas entrer dans ce débat, mais cela reste compliqué ».

**Philippe ROUGET** : « Par rapport à cette notion de concurrence entre territoires, et pour exemple, la CCI du Jura est intervenue afin d'accompagner la Communauté de Communes d'Arbois concernant la zone de l'Ethole afin d'étudier comment doubler la capacité de cette zone de 35 hectares sur 35 hectares supplémentaires. Dans l'étude d'accompagnement de la Communauté de Communes, l'avantage d'une structure comme celle de la CCI a été d'être de taille départementale et d'avoir un regard sur les entreprises à l'échelle de l'intercommunalité et du département. Nous sommes allés à la rencontre d'entreprises

implantées sur d'autres territoires afin de mesurer l'attractivité réelle de cette zone. Pour faire venir d'autres entreprises et notamment des entreprises industrielles, il a fallu que nous ayons une vision à une autre échelle. D'après le souvenir que j'en ai, les Élus en place à cette époque ont apprécié le fait que la Chambre ait eu ce recul nécessaire par rapport au regard purement territorial qui était le leur ».

**Luc DREVET :** « Je voulais abonder dans le sens de Jean-Pascal FICHÈRE. On a besoin d'intelligence collective. Après il est bien évident qu'il y a un enjeu sur l'attractivité globale du territoire et sur l'exogène le non transfert de ressources est criant. Ne faut-il pas assez activement envisager des mutualisations de moyens et de compétences pour développer des outils de marketing territorial partagés, sachant bien sûr qu'il existe une compétition entre les territoires du Jura ? Mais pour autant, il y a un intérêt convergeant pour que les entreprises viennent plus vers nous que vers d'autres parties de la région, ou dans d'autres régions encore. Seule une mutualisation de moyens, de ressources et de compétences permettrait d'être attractif de ce point de vue-là. Nous avons le Made in Jura qui est une belle marque de territoire au sens partagé, mais si l'on veut faire vivre tout cela il faut des moyens derrière ».

**Jean-Pascal FICHÈRE :** « Je crois qu'il y a deux aspects. Le marketing territorial est évidemment fondamental. Nous sommes dans un département qui porte un nom formidable. J'en suis bien convaincu en tant que Dolois, nos vrais concurrents au niveau territorial sont Besançon et Dijon. Je l'ai toujours dit à Clément PERNOT, je tiens à ce que le Grand Dole fasse une communication avec le terme Jura, car cela nous paraît essentiel. Concernant le développement exogène, cela reste compliqué car la structure adaptée est l'Agence Régionale de Développement qui a toute sa place à l'échelle de la Grande Région, mais nous avons également besoin de partenariats plus proches pour l'organisation du développement territorial ».

**Philippe ROUGET :** « Quand il a fallu faire venir des entreprises sur le Grand Dole, ce qui a fait pencher la balance c'est que les acteurs à l'échelle départementale se mettent d'accord très rapidement, tous ensemble autour d'une table afin de discuter avec le chef d'entreprise et non pas chacun dans son coin ».

**Jean-Pascal FICHÈRE :** « C'est une bonne remarque. Nous avons eu deux exemples emblématiques avec Stanley et Ynsect. C'est parce que nous étions de taille départementale que nous avons pu réagir vite. Je ne suis pas sûr que si Ynsect revenait demain, la Région se mobilise de la même manière. Je ne sens pas cette adhésion comme nous l'avons dans le Jura. Lorsque nous avons eu des dossiers communs, nous nous sommes tous mis autour de la table et il n'y a jamais eu de problème politique entre nous, c'était vraiment spontané ».

**Philippe ROUGET :** « Avant de proposer une synthèse sur l'offre de la CCI, Dominique CHALUMEAUX souhaite-t-il prendre la parole pour parler de cette coopération entre les partenaires ? »

**Dominique CHALUMEAUX, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura :** « Bien volontiers, merci. Peut-être modestement vous faire part de l'expérience de la Chambre d'Agriculture dans ce domaine puisque nous avons été confrontés, peut-être avant vous, à cette nécessité pour subsister de devoir, d'une part, trouver des ressources mais surtout répondre mieux aux besoins de la profession et de son environnement.

Historiquement, les Chambres d'Agriculture ont toujours eu un lien avec les territoires et leurs Élus parce que nous devons dans nos missions émettre des avis sur la gestion de l'espace foncier, à savoir les certificats d'urbanisme, les permis de construire... Mais depuis une dizaine d'années, nous avons vraiment pris un virage du fait de la déprise agricole qui a eu des conséquences sur notre équilibre budgétaire, ceci s'étant accompagné d'une montée en puissance de la demande des collectivités dans un certain nombre de domaines sur lesquels Gérard BAILLY, qui présidait la Chambre d'Agriculture du Jura bien avant moi n'intervenait pas à l'époque ; c'était, par exemple, la protection de la ressource en eau avec les périmètres de captage et les cahiers des charges que doivent respecter maintenant les agriculteurs. Donc là, nous travaillons main dans la main avec les collectivités pour établir les périmètres de protection et les cahiers des charges afférents. Nous avons également la gestion des déchets, la valorisation agronomique des boues d'épuration, les plans d'épandage, la gestion de ces boues dans la durée pour s'assurer qu'il n'y ait pas de pollution ni de dérive au niveau de l'usage qu'en font les agriculteurs.

En matière d'urbanisme nous avons également évolué : plutôt qu'une réponse au coup par coup en fonction des projets, nous sommes très présents dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, même des PLU Intercommunaux. Nous répondons à des appels à projet lancés par les collectivités dans un certain nombre de domaines et notamment celui que je viens de citer concernant les PLUI. Nous sommes très attendus sur tout ce que l'on qualifie par circuits courts (les plans alimentaires de territoire avec 20 % de produits biologiques issus de circuits courts dans l'alimentation des restaurants scolaires).

Nous avons connu une mutation assez profonde.

Aujourd'hui, un tiers environ de l'activité de la Chambre d'Agriculture est en lien direct avec les collectivités et pour la plus grosse part, les Communautés de Communes, les agglomérations. Nous avons accompagné un certain nombre d'entre elles dans le cadre des candidatures Leader, le Pays Lédonien pour la deuxième fois d'ailleurs. Nous sommes partenaires du PNR du Haut-Jura dans un certain nombre de projets qu'il élabore et conduit. Nous sommes très fréquemment en relation avec les Communes Forestières dans le cadre de leurs schémas de desserte.

Nous avons aujourd'hui une dizaine de thématiques de travail avec les collectivités qui mobilisent, au niveau de la Chambre d'Agriculture du Jura, une quinzaine d'équivalents temps pleins. Je pense que c'est à double finalité. Bien entendu, c'est une nécessité aujourd'hui pour l'agriculture d'asseoir son développement, son devenir en collaboration étroite avec les acteurs du territoire que sont les Élus locaux. Je dis régulièrement à l'agriculteur qui a un projet de bâtiment de ne rien faire avant d'aller voir le maire de sa commune afin de savoir s'il est bien implanté, s'il va être bien accepté, etc... L'agriculture, on le sait, peut-être plus que vos secteurs d'activité respectifs, a un impact sur son environnement proche, dont tout le monde a pris conscience et que l'on est capable de bien gérer en amont des projets. C'est aussi, je pense, une condition d'acceptabilité par les Élus et par la population. C'est quelque part cette nécessité de tisser des relations étroites de collaboration, mais qui vont un peu plus loin, puisqu'ensuite il y a des prestations et des services, sachant que les Élus ne se font pas prier pour payer le service quand il répond vraiment à une attente. C'est donc une nécessité pour nous Chambre d'Agriculture, mais également pour les Élus locaux et les agriculteurs, de travailler main dans la main pour permettre aux uns et aux autres de se partager ce beau territoire du Jura.

Tout concourt à ce que demain nous allions encore plus loin dans les collaborations. En ce qui concerne l'Interconsulaire du Jura, nous nous rencontrons régulièrement et avons déjà un certain nombre de réalisations communes, mais je pense que nous devrions aller encore plus loin. Au fur et à mesure que les choses s'organisent à l'échelle des régions puisque nous

sommes tous plus ou moins aspirés par une organisation pyramidale, cela redonne des opportunités aux acteurs locaux à fin de mener des opérations ensemble ».

**Philippe ROUGET :** « Je vous précise que vous avez dans votre dossier, et de façon plus détaillée, la présentation de l'offre des prestations de la Chambre aux collectivités, offre bien sûr à la carte.

En développement territorial, notre rôle c'est de représenter les entreprises et de contribuer à la prise en compte de l'avis de leurs dirigeants par l'État et par les collectivités, dans leurs projets, leurs investissements sur le territoire et les programmations.

La Chambre est force de proposition, en lien direct avec les entreprises et en interface avec les élus.

Nous nous impliquons ainsi et de plus en plus aux côtés des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations pour les mettre en relation avec les entreprises, car on constate souvent qu'ils ne se connaissent pas. Nous voulons favoriser les rapprochements et l'écoute des enjeux pour le territoire, et surtout à l'échelle des bassins de vie, ce qui apparaît plus pertinent au regard des déplacements domicile/travail, de l'activité, etc.

C'est le cas avec les Réseaux Territoriaux Interprofessionnels, RTI que la CCI qui ont pour vocation de réunir une à deux fois par an les acteurs politiques et institutionnels du territoire et les interlocuteurs des entreprises ; il s'agit d'échanger sur les enjeux, les problèmes et des projets, afin que chacun les appréhende et en soit le porte-parole dans ses propres réseaux, voire créer de nouvelles collaborations.

Depuis 2013, des RTI ont été organisés sur le Pays du Revermont (Poligny, Arbois, Salins), le Haut-Jura (Arcade, La Grandvallière, Les Rousses), la Région d'Orgelet, le Pays des Lacs et la Petite Montagne, ou encore sur Bresse-Revermont et les Coteaux de la Haute-Seille.

La CCI a souhaité travailler aussi avec des territoires couvrant la réalité de bassins de vie sur plusieurs départements : en collaboration avec les CCI de l'Ain et de Saône-et-Loire pour les Communautés de Communes du Sud Revermont, du Pays de St Amour, de Cœur de Bresse (Louhans) et des cantons de Cuiseaux et de Coligny. Plus récemment, avec la CCI du Doubs, ont été réunies Jura Nord (Dampierre), le Val d'Amour (Chamblay), le St Vitois et le canton de Quingey.

Ces RTI locaux sont complétés de rencontres mises en place sur Dole et Lons le Saunier avec le MEDEF et la CPME (dernièrement avec Elles Jura pour une conférence sur les nanotechnologies), avec visite d'une entreprise et une intervention d'actualité par l'un des partenaires ou un intervenant extérieur.

Et si le paysage a changé, les attentes des entreprises vis-à-vis de leur territoire restent fortes. La CCI doit poursuivre dans ce rôle d'interface de proximité et propose de les accompagner par une mission de conseil dans leurs projets d'aménagement.

Plusieurs Communautés de Communes (Arbois, Région d'Orgelet, Bresse-Revermont, Pays de St Amour) en recherche d'un avis extérieur, ont ainsi contractualisé avec la Chambre des prestations, à la fois pour établir un diagnostic économique et une expertise du potentiel, puis faire des recommandations d'organisation du foncier et de l'immobilier d'entreprises au regard des attentes exprimées par les dirigeants que la CCI rencontre en face à face.

À noter que ces interventions ont systématiquement donné lieu à des compléments par la CCI, en termes d'animation économique (le Café des décideurs sur St Amour par exemple, ou encore la mise en place d'un réseau local d'entreprises sur le secteur de Bletterans), mais aussi d'expertise pour mettre en place le plan d'actions (organisation du foncier économique sur Arbois, sur Orgelet) ».

**Luc DREVET :** « Nous avons pu avoir, parfois historiquement, des CCI qui s'investissaient en tant qu'aménageur et développeur gestionnaire de zones d'activités. La CCI du Jura, pour sa

part, n'a pas souhaité avoir cette politique partant du principe que la compétence du développement économique est clairement celle des collectivités. Nous apportons dans ce partenariat notre connaissance du tissu et des entreprises qui sont notre cœur de mission, le cœur de mission des collectivités étant le développement économique. Il n'y a donc pas de concurrence, il y a une complémentarité et articulation entre nous et c'est bien dans cet état d'esprit et dans cette logique là que l'on apporte la connaissance des « entreprises » dans les territoires dans le cadre de ce partenariat ».

**Philippe ROUGET** : « Aujourd'hui, la CCI propose d'ailleurs une prestation complète « à la carte », basée sur un volet « Écoute des entreprises », couplé avec un diagnostic économique et ouvrant sur des recommandations méthodologiques d'intervention.

À noter par ailleurs que, pour accompagner les collectivités locales, la CCI du Jura propose un accompagnement portant sur la revitalisation commerciale, avec enquête de consommation, entretien avec les commerçants...

Nous intervenons également dans le cadre de la Plateforme RH Jura, portée par les trois Compagnies consulaires.

La CCI s'associe à certaines initiatives d'envergure, comme c'est le cas :

- Pour la promotion d'Innovia. La CCI est membre du Syndicat mixte d'aménagement d'Innovia, aux côtés du Département – jusqu'à fin 2016 –, du Grand Dole et de la Région. Un accord a été conclu avec le Grand Dole, puis en 2013 avec la SOCAD sur le volet de la commercialisation par une convention de prestation de services portant sur le partage d'un poste de développeur (animation économique, interface entre démarches de prospection et entreprises démarchées pour une implantation).
- Avec l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA). En janvier 2016 une convention de partenariat a été signée avec partage du temps d'un agent CCI pour mener un travail sur l'emploi, les locaux vacants et le foncier disponible à travers la bourse de l'immobilier développée par la Chambre et ouverte aux acteurs et aux professionnels (agences, notaires). L'accord intervient aussi pour la création du pôle entrepreneurial à Lons.
- En outre, la CCI peut intervenir pour accompagner les collectivités territoriales dans une approche de valorisation des atouts d'un territoire, avec le recul nécessaire pour porter la réflexion à l'échelle la mieux adaptée :
  - ✓ Pour la défense d'infrastructures indispensables à la qualité de vie des entreprises : desserte ferroviaire et gare (Étude de la CCI pour l'axe Paris-La Suisse par Mouchard), groupe de travail sur le réseau numérique et les solutions techniques à privilégier...
  - ✓ Pour le développement du tourisme auprès des élus locaux pour les accompagner dans leurs projets (avec Jura Tourisme, la Région, les organisations professionnelles, très actives dans le département)
  - ✓ Elle peut aussi être le partenaire-acteur pour aider à la définition d'une politique de marketing territorial et au renforcement de coopérations, toujours au bénéfice des entreprises et de l'attractivité du Jura ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Merci à tous les participants de cette table ronde. À ce propos, je voudrais évoquer avec vous l'organisation d'une rencontre organisée dans notre établissement le 6 avril prochain par la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura, sur le thème du prélèvement à la source. Je propose à Monsieur Denis GIROUDET ici présent, s'il en est d'accord, de bien vouloir nous présenter un état d'avancement de ce dossier et nous donner les dernières nouvelles sur ce sujet qui inquiète quelque peu ».

**Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura** : « La loi sur le prélèvement à la source est maintenant votée, aussi les Directeurs des Finances Publiques peuvent communiquer sur le dispositif. Je répète que je vous délivre une information technique sur une loi qui est votée puisque la réserve électorale débute vendredi et se termine le 19 juin. Nonobstant cette réserve, nous pouvons avec mes collaborateurs expliquer le dispositif technique sur l'aspect « collecteur ». Vous savez que dans ce dispositif il y a deux volets, le volet contribuable/usager et le volet collecteur. Une communication gouvernementale va être faite prochainement.

Vous avez bien voulu organiser une réunion le 6 avril à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura lors de laquelle nous expliquerons en détail comment cela va se passer. Le calendrier bien sûr, mais également le volet jurassien avec le nombre d'entreprises collectrices et de contribuables, et nous insisterons également sur le volet « pilote » puisque la DGFIP propose entre juillet et octobre un dispositif pour celles et ceux qui souhaitent le tester. Il suffira de vous inscrire auprès de mes services et nous ferons remonter votre souhait à Bercy. Je vous remercie ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Merci Monsieur GIROUDET. Nul doute que cette réunion passionnera tous les participants ».

\*\*\*\*\*

## INTERVENTION DU PRESIDENT

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** fait l'intervention suivante :

« Je tenais à vous remercier pour votre participation au 1<sup>er</sup> Séminaire de préparation du plan de mandature de la CCI du Jura qui s'est déroulé le lundi 6 mars 2017 au Casino Jeux de Lons le Saunier.

Cette 1<sup>ère</sup> séquence nous a permis de mieux faire connaissance et de mettre à votre disposition un ensemble d'informations sur les missions et le fonctionnement de notre Établissement.

Nous allons ainsi être en mesure de construire dans les prochains mois notre stratégie territoriale pour l'actuelle mandature en tenant compte de la stratégie de notre CCI Régionale également en cours d'élaboration.

Comme convenu à l'issue de ce premier séminaire, nous vous proposons de poursuivre « en mode collectif » le processus de préparation du programme de mandature de votre Assemblée.

S'agissant des deux priorités à construire autour de la problématique « Accompagner la transition numérique et la transformation digitale des entreprises du territoire » et « Desserrer les contraintes de recrutements des entreprises par une politique d'attractivité territoriale volontariste et adaptée », nous vous proposons de former deux groupes de travail composés de 5 ou 6 Élus et qui seront complétés par les compétences de nos Services.

Ces deux groupes seront en charge de l'élaboration de plans d'action sur chacune de ces deux thématiques, lesquels seront validés au cours du second séminaire que nous organiserons le lundi 3 juillet 2017 en fin de journée au Domaine du Val de Sorne à Vernantais.

Les deux plans d'action transversaux seront complétés par un nombre restreint de priorités ciblées dans nos principaux domaines d'intervention, que nous finaliserons une fois que la stratégie régionale de notre Réseau déclinée en Schémas Sectoriels aura été définie.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, votre intérêt pour prendre part aux travaux des deux groupes de préparation précités et nous vous confirmerons naturellement le calendrier de ces groupes dès qu'ils auront été constitués.

Je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre engagement indispensable à la réussite de ce projet ».

\*\*\*\*\*

## INTERVENTIONS DE FIN DE SEANCE

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.

**Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura :** « Monsieur le Président, merci de votre invitation et de la qualité de votre Assemblée Générale. J'aimerais évoquer deux points. Nous allons revenir bien évidemment sur la loi NOTRe. Je souhaitais préciser à toutes fins utiles, même si ce n'était pas vraiment la peine de le rappeler, que j'ai voté contre la loi NOTRe, parce qu'en termes d'organisation territoriale aujourd'hui on ne sait plus qui fait quoi ! Plus personne n'est en capacité de répondre ! Avant c'était simple, il y avait une lisibilité. Et comme le disait très bien Jean-Pascal FICHERE, nous avons le sentiment d'être revenus à 15 ou 20 ans en arrière. Vous savez combien il faut être réactif dans le domaine de l'économie lorsqu'on parle de développement endogène ; en ce qui concerne l'hexogène c'est presque de l'anticipation et il faut être très rapide. Or aujourd'hui, nous sommes dans l'ère du fleurissement de tous les schémas possibles et imaginables. On a évoqué les SCOT, en ce qui concerne l'aéroport Dole Jura par exemple, on attend d'être en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, qui est encore un autre schéma ! Nous n'arrêtons pas d'innover et avec chacun de nos textes de loi ont fleuri de nouveaux schémas et l'on ne sait pas quelle sera la thématique du prochain ! La réalité est quand même là. Or, je veux bien que l'on réfléchisse collectivement, mais la réflexion à un moment donné, ce sont des moyens, du temps, et sur l'économie à l'instant « T » il va falloir que nous arrêtions de perdre du temps et être réactifs. On nous dit que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est basé sur l'égalité des territoires, de qui se moque-t-on ? Je vous l'ai déjà dit dans cette enceinte et je le répète, j'ai une circonscription qui ne compte pas un seul kilomètre d'autoroute, ni d'aéroport, ni de gare TGV ... je n'ai rien ! Je veux bien que l'on me parle de cohérence territoriale et d'égalité des territoires, mais sincèrement ce sont des sujets qui me crispent un peu. Nous avons un aéroport dans le nord Jura, moi j'attends que la Région s'engage réellement, le Préfet du Jura l'a fait, vous l'avez vu sur son accord jusqu'à la fin de l'année, et j'apprécie. J'espère que la Région sera engagée auprès de nous. J'ai un peu le sentiment que l'on attend que la mort naturelle arrive et qu'après on dise « on allait venir, mais l'outil est mort ! ». Non, il faut vraiment que l'on réagisse maintenant, je crois que c'est important. Je terminerai sur la loi NOTRe avant de passer au second thème que je souhaite aborder. Les Communautés de Communes sont libres de choisir ce qu'elles veulent faire, il y a une vraie liberté, liberté également dans le domaine concurrentiel. Alors quand on nous explique que tout va être organisé au niveau du Pays, très bien, sauf que je voudrais juste rappeler à ceux qui vont confier les éléments au Pays qu'au départ, la loi NOTRe prévoyait la suppression du Pays qui devait être purement et simplement rayé de la carte des structures. Il faut aussi être conscient de cela, nous ne sommes pas sur une collectivité territoriale, le Pays est une forme de syndicat. Partant de là, quand j'entends que l'on va confier les clés en demandant une vision au Pays, cela va passer quelque temps. Parce que quand vous allez avoir trois entreprises qui vous « passent sous le nez » et vont chez le voisin, je pense qu'à un moment donné il y aura peut-être une réaction des Élus d'un territoire qui diront « l'équité territoriale, nous allons l'organiser nous-mêmes ». C'est cela que Clément PERNOT évoquait tout à l'heure en parlant d'élus caractériels, qui ont du caractère mais ne sont pas forcément caractériels ! L'idée étant que chaque Élu intercommunal, est notamment comptable devant

sa population de la façon dont il aura défendu et développé son territoire. Si l'on commence à dire que c'est quelqu'un d'autre qui s'en occupe, notamment le Pays, je ne vois pas bien comment ces Élus vont défendre un bilan. C'est cela la bonne question à se poser. A contrario, que l'on mutualise et que l'on ait avec la CCI une réflexion globale d'identification d'un territoire, de ses faiblesses et de ses forces, et que l'on crée une certaine forme d'ingénierie mutualisée je pense que ça a du sens, mais il va falloir élaborer et mettre en œuvre un process qui soit opérationnel rapidement, pas trop coûteux car nous ne sommes pas dans une période où les moyens financiers sont exponentiels.

Ce que je vais dire maintenant, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, ne le prenez surtout pas pour vous, car je vais évoquer le prélèvement à la source, sujet qui m'a passionné une grande partie de l'année 2016.

Le prélèvement à la source est une « usine à gaz » avec 28 pages et 340 alinéas à l'article 38 du Projet de Loi de Finances 2017, applicable au 1er janvier 2018.

Concrètement, en 2017, vous paierez l'impôt sur les revenus 2016 (année blanche en 2017, cadeau fiscal). Ce qui ne change pas, vous devrez continuer à réaliser une déclaration chaque année (régularisation).

Ce qui va changer : la notion de contemporanéité. Le prélèvement de l'impôt sur le revenu au moment de leur versement par l'entreprise ou sur les pensions versées par la caisse de retraite.

L'impôt sur le revenu en France a trois caractéristiques : il est progressif, familiarisé et conjugalisé.

Il faudra donc informer l'employeur des revenus de votre conjoint pour appliquer le taux le plus juste. Il existe un taux par défaut, mais si la fiscalité réelle est supérieure, le contribuable aura des pénalités.

Problème : on transfère aux employeurs la collecte de l'impôt. Ce qui implique deux inconvénients : la confidentialité et la sécurité des données fiscales.

Et au-delà de ces éléments, ce n'est pas le rôle des entreprises ! ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** remercie Marie-Christine DALLOZ et donne la parole à Gérard BAILLY, Sénateur du Jura.

**Gérard BAILLY, Sénateur du Jura** : « Je vous remercie Monsieur le Président. Je ne serai pas long.

Je voudrais d'abord, toutes et tous vous saluer, anciens et nouveaux visages de cette Assemblée. Il y a un vrai travail à faire ensemble, dans une situation difficile pour notre pays, pour notre économie et nos entreprises. Bon courage Monsieur le Président et à tous.

C'est vrai, on vient d'en parler, que des modifications importantes et pour beaucoup sur des champs nouveaux viennent d'être mises en œuvre, sur les compétences et le rôle de chacun. Mais à mon sens, il faut travailler à l'échelle du Jura pour bien gérer le développement économique en particulier. Et à ce niveau de compétences économiques, qui mieux que le Département pour porter la dynamique économique ? Désormais, l'économie revient aux Régions. Je ne crois pas que cela soit la meilleure solution. Et si j'ai voté – à l'inverse de ma collègue – la Loi NOTRe, c'est dans sa version du Sénat avec la nécessité exprimée de la proximité. Et aujourd'hui, le résultat est que la Région n'est pas là où on l'attend, pas encore présente sur le terrain, alors que nous avons besoin de cette proximité des Élus, des prises de décision. C'est l'inverse qui est fait ! Avec des kilomètres supplémentaires pour des déplacements multipliés, un éloignement du tissu local, des Élus locaux et des entreprises...

En ce qui concerne les compétences économiques relevant des Communautés de Communes, il faut bien mesurer l'enjeu pour elles et en particulier qu'elles prennent bien la

mesure de leur engagement nécessaire auprès des entreprises comme pouvait le faire le Département : c'est capital pour notre Jura. Il faut faire attention à ce que ces intercommunalités travaillent ensemble et qu'au niveau économique, on puisse garder une attention commune sur les filières dans leur ensemble. C'est très important. Jean-Charles ARNAUD présent ici peut en témoigner. Si demain, il n'y a pas de coopération entre les Communautés de Communes et que dans chacune d'entre-elles on parle de filière, je ne vois pas comment on va pouvoir travailler sans que cela devienne vite une catastrophe. Gardons en mémoire ce qui a été fait par les contrats de filières qui, quelle que soit la situation dans les territoires, ont permis de favoriser l'organisation, à l'image de la filière Comté.

Et enfin, pour le marketing territorial, je suis d'accord pour faire le maximum au niveau du département, le Jura. Il faut avoir le souci de choisir la bonne échelle. Vous le savez, combien j'ai toujours tenu, soit avec le Made in Jura soit pour tout autre opération de promotion et d'attractivité, que l'on fasse au niveau du département et non localement, et aussi particulièrement en termes touristique.

Là aussi, au niveau du Jura, il faut avoir le souci des entreprises comme leitmotiv, car ce sont elles qui créent l'emploi, l'activité, la richesse. Il faut qu'elles soient accompagnées, aidées, qu'elles ne soient pas toujours montrées du doigt. C'est cela que je voudrais qu'on remette en avant après ces échéances électorales qui perturbent les actions. Il faut que l'on facilite la vie des entreprises qui concourent à la richesse et à l'avenir du territoire. Voilà en quelques mots ce que je voulais dire ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** remercie Gérard BAILLY et donne la parole à Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

**Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura** : « Vous me donnez la possibilité de prendre l'initiative de parler de l'Aéroport. Je vais me faire un plaisir de le faire, car je voudrais que l'on mesure bien la taille de l'enjeu pour le Jura.

D'abord je ferai un peu d'historique. Je commencerai par la convocation « manu militari » le 29 décembre 2006 par le Président Gérard BAILLY, pour accepter de reprendre l'aéroport dans la mesure où le Président Raymond FORNI avait décidé de décliner la proposition de l'État. En effet, nous avons dû prendre la responsabilité et la compétence pour une infrastructure que l'État devait transférer, normalement à la Région, mais qu'elle ne voulait reprendre. Nous avons pris les commandes en 2007. Donc les choses se sont faites naturellement, une Délégation de Service Public s'est mise en place et elle a été ce qu'elle a été, mais a permis de connaître l'évolution de l'équipement tel qu'il est aujourd'hui, même si elle mériterait d'être sérieusement amendée.

Mon prédécesseur avait décidé de développer cet équipement et de permettre d'enregistrer un nombre de mouvements de passagers plus importants, position sur laquelle nous étions d'accord pour le faire rapidement. Nous sommes donc passés de 15 000 à une petite trentaine de mille puis à 135 000 passagers en 2015. C'est un développement qui s'est fait avec le modèle économique du low-cost qui implique que sur chaque billet, on doit payer une contribution. Il est clair que si demain on doit continuer cette spirale de croissance avec la mise en place de nouvelles lignes, cela nous laisse à penser que les porteurs de propositions de ce type de voyages accepteraient de nous rejoindre.

Lorsque nous avons pris la majorité au Conseil Départemental, sur ce point nous étions dans le prolongement des discussions antérieures lors du vote du budget 2015 qui avait été préparé sous l'autorité de l'ancienne majorité. Et là, il y a eu un débat de fond sur la

question de l'aéroport qui a mis en évidence des divergences d'appréciation importantes, puisque mon prédécesseur souhaitait que la plateforme poursuive son développement indépendamment des partenariats auxquels il pouvait faire appel, et même en l'absence en particulier du Conseil Régional dans le tour de table financier ; la Région s'obstinant à décliner ses demandes de faveur... Donc, on arrivait toujours à la même configuration. Lorsque j'ai repris le flambeau, je fus moi-même également éconduit et la Région a de nouveau refusé de participer. Cela nous a amené à une grande interrogation, car pour nous le débat était le suivant autour de notre position à nouveau réprécisée : « oui » au développement de l'aéroport, « oui » pour faire la preuve que cette plateforme devait avoir une existence pérenne sur notre territoire avec une augmentation du nombre de passagers, mais « non » pour que ce soit à la charge unique des Jurassiens. Cet équipement avait forcément une vocation, comme son nom l'indique, à devenir un aéroport régional y compris dans son financement. Or aujourd'hui, 100 % du financement est assuré par le Conseil Départemental. C'est pour cela que lorsque nous avons pris la responsabilité de la gestion du Département et donc de l'aéroport, s'est posée la question suivante : dans cette configuration-là, combien de temps la situation doit-elle et peut-elle durer ? En 2019, il faudra donc revoir la Délégation de Service Public et cela peut constituer une date butoir intéressante.

J'ai vite oublié certaines pressions et façons de faire pour engager des discussions de fond avec la Région qui, je vous le rappelle, conteste le modèle économique retenu sans tenir compte de notre avis. Les discussions engagées le sont en particulier avec le Vice-Président en charge de ce dossier et des transports, en sachant que la stratégie que nous avons arrêtée depuis 2015 consiste à dire que l'on maintient l'équipement dans sa forme actuelle, parce qu'il serait ridicule d'envisager de le développer davantage, le développement impliquerait de se retrouver à nouveau devant la même problématique.

On nous conteste le développement qui a été choisi par mon prédécesseur, c'est-à-dire le low-cost à tout prix vers des destinations du soleil. Mais c'est un débat qui ne m'intéresse pas. La réalité, c'est que je ne veux plus entendre parler de cette stratégie-là. Nous ne voulons pas révolutionner le système, car cela consisterait à prendre des risques et à déstabiliser l'ensemble. Et cela aurait l'inconvénient de faciliter la position de la Région qui pourrait dire : « vous n'êtes pas capable de maintenir votre structure, nous ne restons pas ».

Donc nous avons décidé de continuer à maintenir l'effort jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public, en engageant une discussion et surtout en essayant d'être constructif sans imposer quoi que ce soit à nos partenaires. Une mauvaise manière de faire, c'est là le problème ! Aujourd'hui, dans l'appréciation de la Région à propos de ce dossier, c'est d'avoir le sentiment que le développement a été imposé - sans discussion - et seulement avec l'idée d'obtenir des financements par la suite. Cela ne pouvait correspondre à une démarche honnête pour elle ni pour qui que ce soit sur le sujet.

Nous avons décidé de maintenir l'équipement à 100 000 voyageurs par an, c'est notre objectif à tenir. Cela représente un coût de 3 M€ par an, avec seulement 10 % de Jurassiens parmi les passagers. Cela veut dire qu'à chaque Jurassien qui monte dans l'avion, vous pouvez lui donner 300 € en sachant que les frais de voyage sont de 35 € ... C'est juste pour donner des chiffres à ceux qui voudraient s'acharner sur l'idée de maintenir un système de cette nature. Nous ne pouvons le faire seul.

Les discussions vont maintenant s'engager. J'ose espérer, avec la nouvelle Délégation de Service Public qui va se mettre en place, que les choses vont permettre d'évoluer. Et pour montrer notre bonne volonté, j'ai proposé sans attendre et depuis le début de mon mandat,

d'inviter la Région à venir siéger. Madame la Présidente m'a promis qu'elle me donnerait une réponse au mois de juin concernant l'implication financière de la Région dans la poursuite de l'activité de l'aéroport Dole Jura.

Donc cette attitude pourrait m'amener à faire preuve d'un optimisme raisonné/raisonnable. Malgré tout, cet optimisme est un peu altéré par le fait que dernièrement, j'ai participé aux travaux du Comité de réflexion sur les plateformes de la Région Bourgogne Franche-Comté, montrant que le débat concernant l'avenir de notre structure n'est pas terminé et que nous sommes associés à 33 autres plateformes dont celle de Crotenay. Et sans minimiser son importance, car elle est située dans mon canton et ma Communauté de Communes, avec le côté sympathique et nostalgique qu'elle représente pour moi, oser la mettre dans une réunion de travail alors que les discussions sur Dole ne sont pas réglées, cela ne permet pas d'élever le débat en mettant au même niveau l'avenir des deux sites !

Je veux quand même m'appuyer sur un optimisme qui restera raisonné/raisonnable pour envisager avec sérénité le rendez-vous avec Mme DUFAY en juin. Je n'ai pas d'énormes exigences. Je pense que la seule exigence que notre institution peut avoir, c'est le fait qu'il y ait une participation financière. Si elle ne se fait pas sur l'année 2017, qu'elle se fasse au moins sur 2018, si tant est qu'elle soit intégrée dès à présent dans les discussions pour envisager l'avenir de notre structure aéroportuaire à partir de 2017.

Et là je crois qu'il faudra qu'il y ait une partie low-cost, car lorsqu'on parle au niveau régional tout s'éclaircit sur l'intérêt porté par les habitants de tous les départements en regardant et en raisonnant à partir des chiffres de fréquentation de cet équipement. On comprend tout de suite que c'est vraiment un outil régional, avec plus de 60 % d'usagers comtois. Cet outil a donc tout son intérêt dans cette partie de trafic en low-cost de l'activité. Bien sûr, d'autres axes de développement sont possibles, avec des projets de lignes vers le Nord de l'Europe et en lien avec les atouts touristiques (œnotourisme...). Cela doit faire effectivement partie d'une stratégie portée par la Région et à laquelle le Département pourra apporter sa contribution. Comme je l'ai dit, si l'infrastructure se développe sur place, il est normal que nous y participions. Mais l'essentiel des participations doivent être régionales.

Sur cette question de l'aéroport, je crois qu'il faut que nous restions très attentifs afin de pouvoir transmettre ces arguments et que nous soyons très ouverts pour des évolutions possibles de ce dossier. Nous sommes prêts à nous mettre autour d'une table avec des partenaires qui viendront réfléchir avec nous à ce que sera l'après Délégation de Service Public et pour préparer la prochaine. Ainsi, on créera une véritable force sur notre région pour que nous disposions d'une infrastructure – un aéroport régional digne de ce nom - qui, me semble-t-il, est une nécessité pour un territoire comme le nôtre. Et quand vous regardez ne serait-ce que le coût de ces 100 000 passagers transportés pour la collectivité régionale, c'est astronomique pour la collectivité jurassienne, mais moins de 2 € par personne, à comparer un jour à l'accompagnement que nous versons pour chaque personne transportée au niveau d'un TGV ou des TER... Mais je ferme la parenthèse pour ne pas entrer dans des comparaisons qui pourraient être jugées polémiques.

Pour cet aéroport, je compte donc beaucoup sur la CCI pour que nous puissions faire évoluer cette affaire. Je compte encore beaucoup sur vous pour assurer une gestion efficace de cet équipement, sachant que les contraintes de sécurité ne cessent d'augmenter dans le contexte que nous vivons actuellement. C'est d'ailleurs aussi pour cela que cet aéroport doit encore se développer, ne serait-ce qu'en augmentant sa capacité d'accueil et d'infrastructures, car les contraintes représentent des investissements que nous ne pourrions

pas supporter, nous petit Département, seul dans la gestion de cet équipement. C'est pourquoi, nous avons ouvert les portes à d'autres collectivités en espérant qu'elles ne se feront pas trop attendre. Nous sommes donc impatients de trouver des solutions en région.

Concernant les territoires, nous sommes très attentifs sur l'accompagnement des Communautés de Communes en termes d'infrastructures et d'économie. Nous sommes en train de réfléchir à des solutions. N'oubliez pas non plus l'investissement important que le Département du Jura va réaliser, dans le prolongement de la politique là aussi menée par Gérard BAILLY, en matière de fibre optique et d'équipement en numérique. Et nous avons engagé avec les Communautés de Communes une collaboration forte pour que notre territoire soit très rapidement connecté avec cet outil aujourd'hui indispensable pour le développement et les entreprises, politique qui a toujours été chère aux Jurassiens.

En ce qui concerne les collaborations avec la CCI, je sais qu'elles peuvent être très efficaces et nous sommes prêts à les envisager et à y travailler ensemble.

Bravo à vous Monsieur le Président pour cette première... Merci de votre attention ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON :** « Merci Monsieur le Président, merci pour cet optimisme raisonnable. Concernant l'Aéroport, je peux vous garantir que la Chambre fera le maximum pour que l'infrastructure soit la plus performante.

Quant au développement économique, sujet majeur pour notre Assemblée, les choses sont plutôt bien engagées en termes d'activités, d'après les dernières nouvelles que nous avons pu avoir.

Merci encore pour votre intervention.

Je donne maintenant la parole à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ».

\*\*\*\*\*

<p style="text-align: center;"><b>CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MONSIEUR STEPHANE CHIPPONI, SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DU JURA</b></p>
---

« Merci Monsieur le Président.

Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Messieurs les Présidents des Communautés de Communes, Mesdames, Messieurs.

Un mot rapide parce que je crois que l'essentiel a été dit au cours de votre Assemblée.

Deux points.

Un premier sur la Loi NOTRe. J'ai remarqué la richesse des débats. Bien entendu, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais j'ai constaté la volonté partagée d'avancer et de trouver des solutions, pour travailler ensemble à ce que je qualifierai d'indispensable pour les entreprises qui sont créatrices d'emploi et qu'il faut accompagner pour cela. Tous les partenaires doivent travailler dans le même sens pour l'emploi et avec les mêmes objectifs qui visent à créer un écosystème favorable au développement des entreprises sur un territoire. Et nous sommes là aussi, en tant qu'État, partenaire à vos côtés de la CCI des collectivités et des entreprises, pour les accompagner et leur faciliter les démarches, qu'elles soient en développement ou en difficulté comme cela a été récemment le cas pour la filière

lunetterie qu'évoquait Monsieur le Sénateur tout à l'heure. Les portes des services de l'État sont bien entendu ouvertes, que ce soit pour l'entrepreneur en difficulté passagère, à travers des facilités fiscales et sociales, à travers l'assistance à travers la Banque Publique d'Investissement et avec tous les outils à votre disposition selon le cas de figure rencontré. Il est vrai que plus les difficultés sont prises en amont et plus les remèdes sont efficaces, les services de l'État pouvant plus facilement fléchir les dispositifs et les procédures d'intervention adaptés, pour les préparer aux situations, à en fluidifier l'application, avec les différents acteurs et dans le strict respect de la Loi.

Second point, la situation économique du Jura. Bien entendu, vous la connaissez mieux que moi puisque je suis encore un « jeune Jurassien ». Je dois dire que j'ai la chance d'arriver sur un territoire extrêmement dynamique, avec un taux de chômage en baisse, notamment de 4.5 % sur les catégories A au dernier trimestre 2016, et un chiffre global de 7.7 % nettement inférieur au niveau national, révélant un dynamisme économique fort, et nous sommes à vos côtés pour soutenir cette dynamique. L'État intervient en direct sur les baisses d'impôts et bien entendu en abondant les engagements des collectivités locales, à travers différentes enveloppes : DETR 2016 à hauteur de 8.9 M€, Fonds de soutien à l'investissement local, avec un montant de subventions de 3.3 M€.

C'est « l'effet booster », l'effet levier des aides apportées par l'État, et je terminerai en citant encore le FNADT à travers son reliquat territorial pour un montant d'1 M€ entraînant un montant d'investissements de 2.8 M€.

Donc vous le voyez, nous sommes tous dans la même logique de travail commun, de facilitation, d'anticipation et en même temps d'assistance et d'accompagnement à travers les interventions de l'État, des partenaires et de la CCI, pour aider à travailler cet écosystème qui permet aux entreprises d'être bien sur le territoire jurassien, y rester ou que d'autres viennent s'y installer.

Je vous remercie ».

\*\*\*\*\*

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** informe les Membres de l'Assemblée Générale que la prochaine Assemblée Générale de la CCI du Jura aura lieu le lundi 26 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ».

\*\*\*\*\*

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE : LUNDI 26 JUIN 2017
---

\*\*\*\*\*

Le Président

Les Secrétaires

Jean-Pierre PARIZON

Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG

**ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 20 MARS 2017**
**BUDGET PRIMITIF 2017**

Le projet de loi de finances 2017 a été adopté définitivement le mardi 20 décembre 2016 par l'Assemblée Nationale dans sa version qui supprime la baisse de la Taxe pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie. Ainsi le plafond de TFC 2017 reste inchangé par rapport à 2016.

Pour la CCI Bourgogne Franche-Comté, compte tenu de ces éléments le montant de TFC 2017 se présente de la manière suivante :

	<b>Bourgogne</b>	<b>Franche-Comté</b>	<b>TOTAL</b>
TFC Brute	23 122	13 172	36 294
Prélèvement France Télécom	722	277	999
<b>TFC disponible</b>	<b>22 400</b>	<b>12 895</b>	<b>35 295</b>

La ventilation des 35 295 K€ de TFC en tenant compte d'une répartition selon le poids historique des différentes CCI pour 67 % du montant et selon le poids économique dans la nouvelle région pour 33 % a été approuvée par l'Assemblée Générale de la CCI BFC le jeudi 23 février 2017 comme suit :

<b>TOTAL A REPARTIR</b>	<b>35 295</b>
CCI Bourgogne Franche-Comté	6 500
Création d'un fonds de péréquation Grande Région	1 500
Création d'un fonds de péréquation territorial	1 500
<b>Ressource fiscale à répartir entre CCIT</b>	<b>25 795</b>
CCI21	5 773
CCI25	3 710
CCI39	2 268
CCI58	1 901
CCI70	1 640
CCI71	5 732
CCI89	3 358
CCI90	1 413

Pour la CCI du Jura, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus le montant de ressource fiscale pour 2017 est en baisse de 31 K€ soit -1.40 % par rapport à la TFC 2016 attendue.

A noter également que le budget primitif 2017 présenté ci-dessous tient compte, tel que prévu au budget primitif de la CCIR, de la remise à disposition de la CCI du Jura de deux agents en charge des formalités à l'international (1.90 ETP) pour 110 000 € de charges avec en contrepartie les produits générés par la facturation afférente en 2016 (130 000 €). Au total ce budget primitif fait apparaître un déficit de 71 000 € et se présente de la manière suivante :

N° Cpte	CHARGES	2015 EFFECTUE	2016 RECTIFICATIF	2017 PREVU	Différence
60	ACHATS	443 073,32	165 463,00	100 100,00	-65 363,00
61	SERVICES EXTERIEURS	523 413,77	637 549,00	313 498,00	-324 051,00
62	TRAVAUX ET PRESTATIONS	230 135,93	200 762,00	190 750,00	-10 012,00
63	IMPOTS ET TAXES	40 396,57	32 000,00	32 600,00	600,00
64	FRAIS DE PERSONNEL	2 130 374,41	2 152 286,00	2 377 670,00	225 384,00
	dont personnel mis à disposition EMC	316 467,59	428 575,00	408 176,00	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	3 226,51	0,00	0,00	0,00
656	AUTRES CONTRIBUTIONS	154 519,01	136 000,00	132 000,00	-4 000,00
66	INTERETS DES EMPRUNTS	20 841,82	17 800,00	15 500,00	-2 300,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
69	IMPOT SOCIETE	132 625,00	2 500,00	2 500,00	0,00
86	DEPENSES EN CAPITAL	216 196,71	249 657,00	145 047,00	-104 610,00
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 894 803,05</b>	<b>3 594 017,00</b>	<b>3 309 665,00</b>	<b>-284 352,00</b>
	CONTRIBUTIONS AUX SERVICES	11 264,76	0,00	37 612,00	37 612,00
	Virement/Fds de Roulement	215 029,83		0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 121 097,64</b>	<b>3 594 017,00</b>	<b>3 347 277,00</b>	<b>-246 740,00</b>

N° Cpte	PRODUITS	2015 EFFECTUE	2016 RECTIFICATIF	2017 PREVU	Différence
70	RECETTES D'EXPLOITATION	548 626,09	287 250,00	425 798,00	138 548,00
741	RESSOURCE FISCALE	2 743 978,00	2 299 164,00	2 268 000,00	-31 164,00
743	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	382 825,50	142 540,00	73 400,00	-69 140,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION	15 940,98	11 278,00	0,00	-11 278,00
	loyers/redevances CCIR				
764	PRODUITS FINANCIERS	27 470,65	20 000,00	20 000,00	0,00
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	18 900,00	13 300,00	-5 600,00
791	TRANSFERT DE CHARGES	345 158,73	479 685,00	437 312,00	-42 373,00
	salaires transférés à l'EMC	316 467,59	428 575,00	408 176,00	
875	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
876	PRODUIT DES EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00	0,00
	CESSION D'IMMOBILISATIONS	45 832,93	335 200,00	0,00	-335 200,00
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 109 832,88</b>	<b>3 594 017,00</b>	<b>3 237 810,00</b>	<b>-356 207,00</b>
	CONTRIBUTIONS DES SERVICES	11 264,76	0,00	37 612,00	37 612,00
	Prélèvement/Fds de Roulement			71 855,00	71 855,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 121 097,64</b>	<b>3 594 017,00</b>	<b>3 347 277,00</b>	<b>-246 740,00</b>

## **COMMENTAIRES :**

### **En matière de charges :**

60 – Achats : - 65 363 €

Diminution due au montant des prestations pour la gestion des compétences (-51 363 €) et aux économies suite aux appels d'offres en matière d'électricité et de gaz (-11 000 €) et à la baisse de la consommation de carburant pour la flotte automobile (- 3 000 €)

61 – Services extérieurs : - 324 051 €

Cette diminution provient :

- des économies faites suite à la résiliation du bail pour les locaux « passerelle » à Dole et à la cession des locaux de Saint Claude (52 000 €)
- de la réduction du montant affecté à l'entretien des bâtiments (195 000 €)
- de l'absence d'élections en 2017 (50 000 €)
- des achats de prestations (17 000 €)
- des économies sur la location et entretien de la flotte automobiles (10 000 €)

62 – Travaux et prestations : -10 012 €

Économies prévues sur les postes d'affranchissements, téléphone, réseaux de transmission de données

63 – Impôts et taxes : + 600 €

Taxe sur salaires sur indemnités de mandat

64 – Frais de personnel : + 225 384 €

Ce poste comprend en totalité les salaires et charges du personnel mis à disposition de la CCI du Jura par la CCI BFC et le montant des indemnités pour frais de mandat.

Par ailleurs, il a été tenu compte du transfert des deux agents en charge des formalités à l'international.

65 – Autres contributions : - 4 000 €

Réduction du montant prévisionnel pour la subvention à INNOVIA

66 – Intérêts des emprunts : - 2 300 €

Baisse du montant des intérêts des emprunts à rembourser

69 – Impôts société : + 0 €

Montant de l'impôt dû sur les placements financiers

86 – Dépenses en capital : - 104 610 €

Augmentation du montant du capital des emprunts à rembourser en 2017 (+ 2300 €)

Diminution du montant prévisionnel pour l'acquisition d'immobilisations en 2017 pour 107 000 €

### **En matière de Produits :**

70 – Recettes d'exploitation : + 138 548 €

Cette augmentation est due principalement à la prise en compte du chiffre d'affaires relatif aux formalités à l'international (131 278 €)

74 – Ressource fiscale : - 31 164 €

Voir commentaire ci-dessus

743 – Subventions d’exploitation : - 69 140 €

Diminution de la subvention pour la Plateforme RH compensée par des charges en moins et diminution du montant de subvention pour l’Espace Entreprises et Innovation compensée par du chiffre d’affaires

758 – Produits divers de gestion : - 11 278 €

Rien n’est prévu pour 2017 pour ce poste

764 – Produits financiers : + 0 €

Montant attendu identique à celui de 2016

77 – Produits exceptionnels : - 5 600 €

Ce montant correspond au remboursement d’un congé individuel de formation d’un agent

79 – Transfert de charges : - 42 373 €

Montant des salaires et charges du personnel mis à disposition de l’EMC – 20 399 € et de l’arrêt de la convention de prise en charge par la SOCAD des salaires et charges d’un agent pour 50 % 21 974 €

87 – Cession d’immobilisations : - 336 207 €

Pas de cession de biens immobiliers prévue en 2017.

Enfin, il est à noter que d’autres agents affectés à la CCIR, pour tout ou partie de leur temps (fonctions supports, PRDI) pourraient être remis à disposition à 100 % à la CCI du Jura (1). Ces transferts devant se dérouler ultérieurement en cours d’année, ils feront l’objet d’un ajustement budgétaire pour les charges et les produits en rapport inscrits dans un budget rectificatif, une fois confirmées les décisions de la CCIR pour les agents concernés.

(1) Soit une charge supplémentaire de 135 000 € maximum correspondant à 2,12 ETP.

### **PROJET DE DELIBERATION**

**La Chambre de Commerce et d’Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :**

**VU : - l’accord du Bureau,  
- l’accord de la Commission des Finances,**

**approuve le budget primitif 2017 qui lui est présenté.**

**ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 20 MARS 2017****APPEL DE FONDS EXCEPTIONNEL DU SYNDICAT MIXTE INNOVIA**

Le 9 décembre 2016, le Comité syndical du Pôle Innovia s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean-Michel DAUBIGNEY et a fait un point sur l'ensemble de l'opération Innovia, à la fois vis-à-vis de la réorganisation du Syndicat mixte après le retrait du Conseil Départemental du Jura, et de la concession d'aménagement et de commercialisation confiée à la SOCAD notamment sur les aspects liés à la prospection et au prévisionnel de vente de terrains, moins positifs que prévus.

Le Comité a ainsi enregistré l'impact sur la trésorerie de l'opération et celle du concessionnaire des décisions de diminutions successives des participations des membres à l'opération qui ont été fixées de 800 000 € à 625 000 € (par l'avenant à la Concession n°2), puis à 450 000 € (par l'avenant n°3) et enfin à 340 000 € (par avenant n°4), dans le contexte particulier précité.

C'est pourquoi, afin de rétablir les comptes de l'opération Innovia sur l'exercice 2016, le Comité syndical a décidé de procéder à un appel de fonds exceptionnel auprès des membres du Syndicat, sur un montant total de 402 820 €, selon la répartition suivante qui tient compte de la quote part actuelle de chacun des membres au Syndicat :

- Conseil Départemental du Jura (44 %) : 177 240 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole (44 %) : 177 240 €
- Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (6 %) : 24 170 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura (6 %) : 24 170 €

Pour mémoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a contribué en 2016, sur les bases du budget de l'opération 2016 voté par le Comité syndical, pour un montant de 21 000 €. Cet appel de fonds exceptionnel porte ainsi sa participation pour 2016 à 45 170 €.

Le Comité syndical a par ailleurs approuvé l'octroi d'une participation du Syndicat à la concession d'aménagement Innovia à hauteur de ces 402 820 €, afin de résorber le déficit de trésorerie de l'opération Innovia, avant la clôture de l'exercice 2016 et la réorganisation du Syndicat en 2017.

Il est aujourd'hui demandé à chacun des membres du Syndicat d'approuver cette décision par une délibération de leurs Assemblées respectives.

Le projet de délibération suivant est ainsi proposé :

## PROJET DE DELIBERATION

**La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :**

**Vu :**

- la délibération du Syndicat Mixte Innovia n° D.07/16 du 9 décembre 2016 portant appel de fonds exceptionnel auprès des membres du Syndicat mixte ;
- la demande du Président du Syndicat mixte du 8 mars 2017 ;

**Considérant :**

- la conformité du projet proposé aux membres du Syndicat dont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ;

**Décide :**

- en sa qualité de membre du Syndicat d'accepter l'appel de fonds exceptionnel pour une participation supplémentaire sur l'exercice 2016 à hauteur de 24 170 €, soit un total de contribution 2016 de 45 170 € ;
- d'autoriser le Président à mener à bien cette décision et à signer tout acte en rapport.

\*\*\*\*\*

SYNDICAT MIXTE INNOVIA	<b>DÉPARTEMENT DU JURA</b>		D.07/16
	<b>COURRIER - COORDINATION</b>		
	Diffusé pour		
	ATTRIBUTION <i>Pat-Séant</i>	INFORMATION <i>DSF</i> <i>Cab</i> <i>DGS</i>	

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 09 décembre 2016**

Le 09 décembre 2016 le Comité Syndical du Pôle INNOVIA s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY, Président.

Nombre de délégués en exercice : 14  
 Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 11  
 Nombre de procurations : 1  
 Nombre de votants : 11

DÉPARTEMENT DU JURA

10 FEB 2017

Date de la convocation : 25 novembre 2016

COURRIER

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants)** : Françoise BARTHOULOT, Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Dominique CHALUMEAUX, Jean-Michel DAUBIGNEY, Franck DAVID, Jean-Pascal FICHERE, Michel GINIES, Bernard GUERRIN, Jean-Claude LAB, Rémy LAURENT, Clément PERNOT.

**Délégués absents ayant donné procuration** : Jean-Baptiste GAGNOUX donne pouvoir à Jean-Pascal FICHERE,

**Délégués absents non suppléés et non représentés**: Jean-Baptiste GAGNOUX, Jacques LAGNIEN

**Secrétaire de séance** : Franck DAVID

**OBJET : Appel de fonds**

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY informe que par délibérations D07-09, D17-10 et D01-15, le Syndicat Mixte INNOVIA a approuvé les avenants n°02, n°03, n°04 au traité de concession portant, entre autre, sur les diminutions des participations des membres à l'opération, sur les montants suivants :

- Avenant n°2 : de 800 000 € les participations sont diminuées à 625 000 €
- Avenant n°3 : de 625 000 € les participations sont diminuées à 450 000 €
- Avenant n°4 : de 450 000 € les participations sont diminuées à 340 000 €

Ces prises de décisions, cumulées à un retard dans le prévisionnel de vente de terrains ont dégradé la trésorerie de l'opération INNOVIA et par voie de conséquence, la trésorerie du concessionnaire de l'opération : la SOCAD.

Sur la base des montants détaillés au Rapport Spécial 2016 du concessionnaire présenté au Comité syndical du 23 septembre 2016,

Sur la base du courrier du Président de la SOCAD, M. Jean-Baptiste GAGNOUX, reçu en date du 19 janvier 2017 attribuant une part du déficit de la trésorerie de l'opération, aux diminutions successives des participations des membres,

Et afin de rétablir les comptes de l'opération Innovia, dans un contexte de réorganisation du Syndicat mixte, **il est décidé de procéder à un appel de fonds** auprès des membres du Syndicat selon la répartition suivante :

- Conseil départemental du Jura : 177 240 €
- Agglomération du Grand-Dole : 177 240 €
- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : 24 170 €
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura : 24 170 €

Rendu exécutoire  
 Par dépôt en Préfecture le  
 Et notification ou publication le

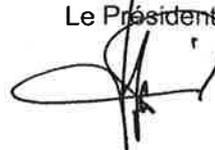


Suite à sa récente élection à la présidence de la CCI Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Rémi LAURENT ne prend pas part au vote.

**Le Comité Syndical, après examen et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTE le principe d'un appel de fonds de 402 820 € auprès des membres du Syndicat mixte selon la répartition suivante :**
  - Conseil départemental du Jura : 177 240 €
  - Agglomération du Grand-Dole : 177 240 €
  - Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : 24 170 €
  - Chambre de commerce et d'industrie du Jura : 24 170 €
  
- **APPROUVE l'octroi d'une participation du Syndicat à la concession d'aménagement INNOVIA à hauteur de 402 820 € pour résorber le déficit de trésorerie de l'opération INNOVIA**

Fait à Lons le Saunier, le 21 décembre 2016,  
Le Président



**Jean-Michel DAUBIGNEY**

